

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
(Art. 202.1 du Code municipal)**

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Brigham déclare que j'ai corrigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 en apportant les corrections suivantes :

- En remplaçant les mots « d'ajouter des dispositions permettant d'encadrer la garde de poules dans le périmètre urbain » de l'avis de motion numéro 2017-112 par les mots « de modifier le nombre de cases de stationnement requis pour divers usages ».
- En remplaçant les mots « de modifier le nombre de cases de stationnement requis pour divers usages » de l'avis de motion numéro 2017-113 par les mots « d'ajouter des dispositions permettant d'encadrer la garde de poules dans le périmètre urbain ».

Signé à Brigham, ce 4<sup>e</sup> jour de juillet 2017.

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
(Art. 202.1 du Code municipal)**

Je soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Brigham déclare que j'ai corrigé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2017 en apportant les corrections suivantes :

- Remplacer le mot « Dépôt » par le mot « Adoption » au point 3.2 de l'ordre du jour à la page 3882 et dans la résolution numéro 2017-88 à la page 3883.
- Enlever le mot « projet » au point 3.2 de de l'ordre du jour à la page 3882, dans le titre de la résolution numéro 2017-88, dans le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> paragraphe de cette même résolution à la page 3883.
- Enlever le mot « Projet » dans le titre du règlement à la page 3883.

Signé à Brigham, ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

---

Guyline Poudrier, OMA  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 10 JANVIER 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Danielle Cardin Pollender est absente.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 19 décembre 2016
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1 **Dépenses incompressibles**
7. Urbanisme
  - 7.1 **Chemin Hallé Est – Lot 3 520 196 du cadastre du Québec - Vente**
  - 7.2 **Hydro-Québec – Démantèlement du circuit 569 à 49 kv – Demande de certificat de non-contravention à la réglementation municipale**
  - 7.3 **Bell – Demande de consentement**
8. Voirie
  - 8.1 **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports -Pont du village – Entente d'acquisition de gré à gré**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
  - 10.1 **Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi**
11. Loisirs et culture
  - 11.1 **Granby – Entente en matière de loisirs**
12. Environnement
13. Varia
  - 13.1 **Imposition de droit compensatoire par les États-Unis au Canada pour l'exportation de bois d'œuvre sur le marché américain**
  - 13.2 **Chemin de fer du centre du Maine et du Québec - Entente de non-sifflement aux passages à niveau**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

**2017-01**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

---

**2017-02**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 19 décembre 2016.

---

**2017-03**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 222 775,89 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-04**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-05**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**2017-06**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

**ENGAGEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**  
**ANNÉE 2017**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Dépenses prévues</b>
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 800 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc. : contrat de déneigement	185 700

Mini excavation Éric Bonin inc. : contrat de déneigement	5 585
Beaugard fosses septiques ltée	83 000
Contrat pour l'entretien de la patinoire - M. Freland	2 800
Simo Management Inc. : contrat - égout et aqueduc	21 328
Récupération 2000 inc. : contrat collecte des ordures	52 615
Récupération 2000 inc. : contrat collecte sélective	62 237
Conseil : salaires et allocations	51 300
Employés : salaires et avantages sociaux	508 441
Personnel électoral : salaires et avantages sociaux	10 000
La Capitale, assurance collective	19 796
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	27 225
Bell Canada: téléphone - Loisirs	725
Bell Mobilité : cellulaires	3 325
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute vitesse	3 350
Hydro-Québec : électricité	45 435
Quotes-parts - MRC Brome-Missisquoi	143 625
PG Solutions: contrat d'entretien et service de soutien des applications	14 483
CT copieur : contrat d'entretien copieur	3 000
PitneyBowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	6 000
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	11 500
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de Ville	8 000
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000
Ministère de la Sécurité publique : Sûreté du Québec	196 035
Ville de Bromont : service d'incendie	215 500
Ville de Cowansville : entente loisirs	30 500
Ville de Farnham: entente loisirs	7 500
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	800
Québec municipal - Service internet 2017	294
Centre financier aux entreprises, frais mensuels fixes Desjardins	1 560
Desjardins entreprise; frais mensuels du terminal Interac	385
R.I.E.D.S.B.M. : service d'élimination des déchets	47 100
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	12 000
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 500
<b>Total prévu</b>	<b><u>1 795 445</u> \$</b>

et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

---

**2017-07**  
**URBANISME**  
**CHEMIN HALLÉ EST - LOT 3 520 196 DU CADASTRE DU QUÉBEC -**  
**VENTE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de vendre à monsieur Martin Poirier le lot 3 520 196 du cadastre du Québec aux conditions mentionnées dans le projet de vente préparé par Me Sonia Lacasse, notaire;

- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-08**

**URBANISME**

**HYDRO-QUÉBEC – DÉMANTÈLEMENT DU CIRCUIT 569 À 49 KV –  
DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON-CONTRAVENTION À LA  
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Le maire informe les personnes présentes que le directeur général a reçu d'Hydro-Québec une demande de certificat de non-contravention à la réglementation municipale concernant le projet de démantèlement du circuit 569 à 49 Kv.

---

**2017-09**

**URBANISME**

**BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à signer la demande de consentement de Bell datée du 4 janvier 2017 pour l'ajout d'ancrages et de poteaux, ainsi que de remplacement de poteaux et d'ancrages sur l'avenue des Érables et sur les chemins Lawrence, Brookport et Gordon.

---

**2017-10**

**VOIRIE**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET  
DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PONT DU  
VILLAGE – ENTENTE D'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'entente soumise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'acquisition par le ministère des lots 4 975 782 et 4 975 780 du cadastre du Québec pour un montant de 11 328 \$;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer toute entente à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**2017-11**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**2017-12**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE**  
**MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA**  
**RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES INCENDIE ET**  
**LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi a reçu du ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité pour son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 2 mai 2016 et que ce schéma est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'action 49 dudit schéma révisé, en partenariat avec les directeurs incendies, la MRC Brome-Missisquoi a élaboré une entente d'entraide mutuelle régionale uniforme pouvant s'appliquer intégralement sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'action 50 dudit schéma révisé, les dispositions concernant le support en personnel pour la recherche de causes et circonstances sont prévues à cette entente;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'action 51 dudit schéma révisé, les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi doivent adopter cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités ou villes qui sont desservies par la présente entente;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser et le directeur général à négocier, adopter et ratifier pour et au nom de la municipalité de Brigham l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi telle que présentée séance tenante;
- de résilier, s'il y a lieu, conformément aux dispositions prévues à cet effet, toutes ententes actuellement en vigueur visant le même objet intervenu entre la municipalité de Brigham et les autres municipalités parties à l'entente.

Conséquemment, seule la présente Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur.

---

**2017-13**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**GRANBY –ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente avec la Ville de Granby en matière de loisirs rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2017-14**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-15**  
**VARIA**  
**IMPOSITION DE DROITS COMPENSATOIRES PAR LES ÉTATS-UNIS AU CANADA POUR L'EXPORTATION DE BOIS D'ŒUVRE SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN**

**CONSIDÉRANT** que le 25 novembre 2016, la Coalition américaine du bois d'oeuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre sur le marché américain;

**CONSIDÉRANT** l'existence de plus de 60 000 emplois directs dépend de l'industrie forestière dans toutes les régions du Québec, l'initiative précitée pourrait s'avérer catastrophique puisque la forêt constitue une source importante d'emplois;

**CONSIDÉRANT** que selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d'oeuvre pourrait voir les tarifs du bois d'oeuvre canadien augmenter de 25 %, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise;

**CONSIDÉRANT** que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industries québécoises s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas contraire, les producteurs québécois subiront les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions. Une demande de taux spécifique pour le Québec a déjà été formulée par le gouvernement provincial et une telle demande est vitale pour notre communauté forestière;

**CONSIDÉRANT** qu'il est pertinent que le gouvernement canadien mette en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables, afin de pallier aux conclusions du dernier litige qui s'est terminé en 2006 concernant le même objet;

En conséquence, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'appuyer la démarche de l'industrie forestière et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province.
- d'acheminer copie des présentes à l'Honorable James Gordon Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada et à l'Honorable Chrystia Freeland, ministre du Commerce international du Canada.

- de plus de transmettre copie à :
  - Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, [direction@sainte-germaine-boule.com](mailto:direction@sainte-germaine-boule.com)
  - Ville de Saint-Pamphile, [pamphile@globetrotter.net](mailto:pamphile@globetrotter.net)
  - Madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation [ministre@economie.gouv.qc.ca](mailto:ministre@economie.gouv.qc.ca)
  - Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs [ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca](mailto:ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca)
  - Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités [rlehoux@fqm.ca](mailto:rlehoux@fqm.ca) et Guillaume Fillion, conseiller - finances et économie [gfillion@fqm.ca](mailto:gfillion@fqm.ca)

---

**2017-16**

**VARIA**

**CHEMIN DE FER DU CENTRE DU MAINE ET DU QUÉBEC – ENTENTE  
DE NON-SIFFLEMENT AUX PASSAGES À NIVEAU**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer toute entente avec l'entreprise Chemins de fer du centre du Maine et du Québec Canada inc. pour le non-sifflement du train aux passages à niveau des chemins Fordyce et Maple Dale à Brigham et de la route 139 à East Farnham sur la base du projet d'entente soumis à l'appui de la présente résolution.

---

**2017-17**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-18**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h17.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Jean-François Grandmont  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 février 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Marc Labrecque sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Gisèle Thériault est absente.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1 **Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**
  - 6.2 **Assurances collectives – UMQ - Consultant**
  - 6.3 **Conseil des maires – Nomination d'un représentant**
  - 6.4 **Négociation et signature de documents**
7. Urbanisme
  - 7.1 **Train – Non-sifflement aux passages à niveau– Entente intermunicipale de partage des coûts**
8. Voirie
  - 8.1 **Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
  - 11.1 **Élaboration d'une politique familiale & Municipalité amie des aînés – Offre de service**
  - 11.2 **Défi Santé 2017 – Aide financière du Comité des loisirs**
  - 11.3 **Regroupement pour un Québec en santé – Appui**
12. Environnement
13. Varia
  - 13.1 **Municipalité de Saint-Armand – Demande d'appui – « Nigger rock »**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2017-19

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

**2017-20**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2017**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2017.

---

**2017-21**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 193 795.33 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-22**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-23**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**2017-24**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**ATTENDU** l'état des taxes à recevoir pour l'année 2015 et les années antérieures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 7 février 2017, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2015 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 10 mars 2017 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état;
  - de permettre au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.
-

**2017-25**

**ASSURANCES COLLECTIVES – UMQ - CONSULTANT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

---

**2017-26**

**ADMINISTRATION**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Brigham est représentée par M. Normand Delisle, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Delisle.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé représentant de la Municipalité de Brigham en remplacement du maire, M. Normand Delisle au conseil des maires de la MRC de Brome-Misisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité du maire suppléant, que tous les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité.

---

**2017-27**  
**ADMINISTRATION**  
**NÉGOCIATION ET SIGNATURE DE DOCUMENTS**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que la directrice générale adjointe soit autorisée à négocier et à signer tout document en lieu et place du directeur général en cas d'absence de ce dernier, incluant notamment tout acte de vente, d'échange ou de cession.

---

**2017-28**  
**URBANISME**  
**TRAIN - NON-SIFFLEMENT AUX PASSAGES À NIVEAU**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE DES COÛTS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer toute entente intermunicipale de partage des frais reliés à l'abolition du sifflement train sur la base du projet d'entente soumis à l'appui de la présente résolution.

---

**2017-29**  
**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**  
**ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE**  
**POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour

**3861**

se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

---

**2017-30**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**2017-31**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-32**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE &**  
**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – OFFRE DE SERVICE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service daté du 19 décembre 2017 de madame Suzanne

Lemieux pour l'élaboration d'une politique familiale & Municipalité amie des aînés au montant de 14 800 \$ plus taxes ;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxe, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention à cet effet ;
- que le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-33**

**LOISIRS ET CULTURE**

**DÉFI SANTÉ 2017 – AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accorder une aide financière de 400 \$ au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. pour la réalisation d'activités dans le cadre du Défi Santé 2017;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

---

**2017-34**

**LOISIRS ET CULTURE**

**REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

---

**2017-35**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-36**  
**VARIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND – DEMANDE D'APPUI**  
**« NIGGER ROCK »**

**ATTENDU** la demande d'appui de la municipalité de Saint-Armand.

En conséquence, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'appuyer la Municipalité de Saint-Armand dans son choix pour le nom de « Nigger Rock » pour désigner un rocher sur son territoire municipal.

---

**2017-37**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2017-38**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unaniment de lever la séance. Il est 20h54.

---

Réjean Racine  
Maire suppléant

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-  
trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 13 février 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1. Offre de services — Soutien juridique**
  - 3.2. Embauche d'un directeur général intérimaire**
  - 3.3. CPE – Déboisement — contrat**
  - 3.4. CPE – Appel d'offres — Construction**
4. Voirie
  - 4.1. Appel d'offres 2017-34 — Rechargement des chemins Langevin et Mapledale**
  - 4.2. Appel d'offres 2017-09 – Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud et scellement de fissures sur divers chemins**
5. Correspondance
  - 5.1 MAMOT Programme de revitalisation**
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

---

**2017-39**  
**AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**2017-40**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

Administration  
**3.5. Régularisation de l'assiette d'une partie de l'avenue des Cèdres**

Voirie  
**4.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**2017-41**  
**ADMINISTRATION**  
**OFFRE DE SERVICES — SOUTIEN JURIDIQUE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service juridique datée du 8 février 2017 de la firme Poupart & Poupart avocats pour un soutien juridique forfaitaire au montant de 5 000,00 \$ plus débours et taxes applicables ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant) ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-42**  
**ADMINISTRATION**  
**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier est absent pour cause de maladie, et ce depuis le 7 février 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplaçant du directeur général est impératif pour assurer la continuité des dossiers en cours ;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire monsieur Normand Delisle et madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe, à poursuivre les démarches de recrutement afin de combler l'absence ;

---

**2017-43**  
**ADMINISTRATION**  
**CPE – DÉBOISEMENT — CONTRAT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham doit procéder au déboisement du futur site du CPE ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a demandé 3 soumissions pour la fourniture d'équipements et la main-d'œuvre pour le déboisement d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup> ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accorder le contrat à Roland Coutu, plus bas soumissionnaire, pour la fourniture d'équipements et la main-d'œuvre pour le déboisement d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup> tel que décrit par le plan de déboisement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre au montant de 6 000,00 \$ plus taxes, si applicables ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer tout document à cet effet ;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

---

**2017-44**  
**ADMINISTRATION**  
**CPE – APPEL D’OFFRES — CONSTRUCTION**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu les plans et devis finaux préparés par Chantal Brodeur, architecte pour la construction d’un centre de la petite enfance à Brigham ;

**ATTENDU QUE** ceux-ci sont conformes aux volontés du conseil ;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder au lancement d’un appel d’offres public.

---

**2017-45**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉGULARISATION DE L’ASSIETTE D’UNE PARTIE DE**  
**L’AVENUE DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l’avenue des Cèdres est ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Brigham n’a prélevé aucune taxe sur la voie en question au cours des dix (10) années précédentes à l’adoption de la présente ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Brigham devient propriétaire de ladite partie de rue en suivant les modalités qui sont prévues à la loi.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution et par conséquent ce qui suit :
- d’approuver l’acquisition de la voie publique identifiée ci-dessous :

**Avenue des Cèdres**

Une voie de circulation ouverte au public, connue comme étant l’avenue des Cèdres formée en partie par le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT SEIZE (4 422 216) du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Brome

- de faire publier l’avis public dans les journaux, tel que prévu à l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**2017-46**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-34 — RECHARGEMENT DES CHEMINS**  
**LANGEVIN ET MAPLEDALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 6 soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-34 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Roger Dion et Fils 2006 inc.	104 788.22 \$
Sintra inc.	114 635.82 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	119 574.00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	120 197.97 \$
Construction Bau-Val inc.	133 933.29 \$
Les Entreprises Denex inc.	151 956.71 \$

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de rechargement des chemins Langevin et Mapledale soit la proposition de l'entreprise Roger Dion et Fils 2006 inc. au prix de 104 788.22 \$ taxes incluses ;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation ;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et du fonds des droits sur les carrières et sablières ainsi que tout programme d'aide financière admissible, étant entendu que les travaux ne devront pas débiter avant l'obtention d'une lettre d'annonce ministérielle confirmant l'octroi d'une aide financière ;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-47**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-09 – ENROBÉ BITUMINEUX PRÉPARÉ ET POSÉ**  
**À CHAUD ET SCELLEMENT DE FISSURES**  
**SUR DIVERS CHEMINS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 5 soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-09 :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Construction Bau-Val inc.	195 093.96\$
Sintra inc.	195 158.57 \$
Pavages Maska inc.	195 884.65 \$
Eurovia Québec Construction inc.	204 697.77 \$
Pavages Chenail inc.	255 605.84 \$

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pose d'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud et scellement de fissures sur divers chemins soit la proposition de l'entreprise Construction Bau-Val inc. au prix de 195 093.96 \$ taxes incluses ;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation ;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et du *Programme réhabilitation du réseau routier local Volet — Redressement des infrastructures routières locales* ainsi que tout programme d'aide financière admissible, étant entendu que les travaux ne devront pas débiter avant l'obtention d'une lettre d'annonce ministérielle confirmant l'octroi d'une aide financière;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-48  
VOIRIE  
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Choinière, Hallé Est, des rues Annette et Yves pour un montant total subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour les dossiers suivants :
  - Dossier numéro 00024392-1
  - Dossier numéro 00024055-1
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2017-49**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-50**  
**CORRESPONDANCE**

Une lettre datée du 7 février 2017 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous demandant de fournir des pièces justificatives sur le programme de crédit de taxes foncières.

**2017-51**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h04.

---

Réjean Racine  
Maire suppléant

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-  
trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 20 février 2017 à 20h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1. Embauche d'un chargé de projet**
4. Voirie
5. Correspondance
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

---

#### **2017-52 AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **2017-53 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

#### **2017-54 ADMINISTRATION Embauche d'un chargé de projet**

Le maire déclare ne pas être en mesure de procéder à l'embauche puisque le candidat n'est plus disponible.

---

#### **2017-55 VOIRIE**

Aucun dossier.

**2017-56**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-57**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-58**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 20.

---

Réjean Racine  
Maire suppléant

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 07 MARS 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 mars 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant Monsieur Réjean Racine.

Monsieur Normand Delisle, maire, et Monsieur Philippe Dunn sont absents.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 13 et 20 février 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1. Nomination d'un maire suppléant à compter du 12 mars 2017**
  - 6.2. Embauche temporaire de Carl Fiset, ingénieur**
  - 6.3. Embauche temporaire de Madelyn Marcoux, aide administrative**
  - 6.4. Rémunération compensatoire directrice générale adjointe**
  - 6.5. Avril, le mois de la jonquille**
  - 6.6. CPE – Dépôt de l'avis de motion pour Règlement d'emprunt**
  - 6.7. Appel d'offres – Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville**
  - 6.8. Fonds sur l'accessibilité – demande de subvention**
  - 6.9. Entente loisir Ville de Granby – Autorisation de signature**
7. Urbanisme
8. Voirie
  - 8.1. Appel d'offres – Équipements et machinerie de voirie**
  - 8.2. Disposition d'actifs – Sommaire décisionnel**
  - 8.3. Approbation des travaux – Rechargement Nord & Horner**
  - 8.4. Réparation du caniveau au garage municipal – Sommaire décisionnel**
9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1. CPE -Eau potable – mandat pour l'hydrogéologue**
  - 9.2. Poste de pompage Lacroix - Remplacement des vannes et clapets**
10. Sécurité publique
  - 10.1 Service des incendies de Bromont - Adoption du rapport annuel**
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

**2017-59**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en modifiant les points suivants :

- Ajouté au point 2 la séance du 7 février 2017 pour approbation
- Retiré le point **9.1 CPE -Eau potable – mandat pour l'hydrogéologue**

---

**2017-60**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7, 13 ET 20 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du 7, 13 et 20 février 2017.

---

**2017-61**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 154 638.66\$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-62**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-63**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**2017-64**  
**ADMINISTRATION**  
**MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de nommer monsieur Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de huit mois à compter du 12 mars 2017.

---

**2017-65**  
**ADMINISTRATION**  
**EMBAUCHE TEMPORAIRE – CARL Fiset, INGÉNIEUR**

**ATTENDU** les nombreux projets en cours dans la Municipalité de Brigham;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets comportent des enjeux techniques majeurs qui demandent des analyses précises;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'embaucher rétroactivement au 6 mars 2017 Monsieur Carl Fiset au poste de chargé de projets pour une période temporaire aux conditions préalablement convenues.

---

**2017-65**  
**ADMINISTRATION**  
**EMBAUCHE TEMPORAIRE – CARL FISET, INGÉNIEUR**

Monsieur Réjean Racine informe les membres du conseil et l'assistance que Monsieur Fiset laisse son poste de chargé de projets puisqu'il a accepté un poste permanent à la Ville de Beauharnois. Il terminera le 8 mars 2017.

---

**2017-66**  
**ADMINISTRATION**  
**EMBAUCHE TEMPORAIRE – MADELYN MARCOUX, AIDE ADMINISTRATIVE**

**ATTENDU QUE** le surcroît de travail attribuable à l'absence du directeur général crée un manque de temps pour la gestion des opérations administratives;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'embaucher rétroactivement au 2 mars 2017 madame Madelyn Marcoux à titre d'aide administrative pour une période temporaire selon un horaire de douze (12) heures par semaine.

---

**2017-67**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉMUNÉRATION COMPENSATOIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**ATTENDU** le surcroît de travail attribuable à l'absence du directeur général;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de poursuivre la gestion des dossiers en cours;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement que la directrice générale adjointe reçoive la rémunération prévue au poste de directeur général pour les heures de travail affectées aux tâches de direction générale, et ce, rétroactivement au 27 février 2017.

---

**2017-68**  
**ADMINISTRATION**  
**AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

---

**2017-69**  
**ADMINISTRATION**  
**CPE – DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**D'EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Réjean Racine, maire suppléant, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant des travaux de construction d'un bâtiment et d'aménagement d'un terrain à des fins de Centre de la petite enfance et au décret d'un emprunt pour financer cette dépense.

---

**2017-70**  
**ADMINISTRATION**  
**APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder au lancement d'un appel d'offres pour des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.

**2017-71**  
**ADMINISTRATION**  
**FONDS SUR L'ACCESSIBILITÉ – DEMANDE DE SUBVENTION**

**ATTENDU** la résolution du conseil 2016-200 adoptée à sa séance extraordinaire du 20 juillet 2016 autorisant le dépôt d'une demande de subvention au *Fonds pour l'accessibilité* pour des travaux estimés totalisant 150 929.35 \$;

**ATTENDU** l'obtention d'une subvention de 50 000\$ de la part d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour le projet de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, au fond général et à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité pour un montant de 150 000,00 \$;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-72**  
**ADMINISTRATION**  
**ENTENTE LOISIR VILLE DE GRANBY – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente avec la Ville de Granby en matière de loisirs rétroactive au 1er janvier 2017.

---

**2017-73**  
**URBANISME**

Aucun dossier.

---

**2017-74**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES – ÉQUIPEMENTS ET MACHINERIE DE VOIRIE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de prix unitaire pour des équipements et de la machinerie de voirie.

**2017-75  
VOIRIE  
DISPOSITION D'ACTIF**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé au sommaire décisionnel soumis par Madame Laura Lee, inspectrice municipale.

---

**2017-76  
VOIRIE  
APPROBATION DES TRAVAUX – RECHARGEMENT  
NORD & HORNER**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses de 189 168.59 \$ pour les travaux de rechargement exécutés sur les chemins Nord et Horner pour un montant subventionné maximal de 95 923 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

---

**2017-77  
VOIRIE  
RÉPARATION DU CANIVEAU AU GARAGE MUNICIPAL  
SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à procéder aux travaux tel que recommandé au sommaire décisionnel soumis par madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-78  
VOIRIE  
POSTE DE POMPAGE LACROIX – REMPLACEMENT  
DES VANNES ET CLAPETS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à procéder aux travaux tels que recommandé au sommaire décisionnel soumis par madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :

- d'accepter la proposition de Roberts & CIE ltée au montant de 6 800,00\$ plus taxes applicables;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-79**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 – SCHEMA RÉVISÉ DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**ATTENDU QUE** pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2016 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de Bromont/ Brigham/ Saint-Alphonse-de-Granby;

**ATTENDU QUE** la municipalité Brigham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2016;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la municipalité Brigham adopte le rapport d'activités annuel 2016 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

---

**2017-80**

**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**2017-81**

**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-82  
VARIA**

Aucun dossier.

---

**2017-83  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-84  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 02.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 22 mars 2017 à 20h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Marc Labrecque, Philippe Dunn et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1. Avis de motion – Règlement 2017-07 - Règlement municipal sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières**
  - 3.2. Adoption – Règlement d'emprunt numéro 2017-01 – Construction CPE**
  - 3.3. Carrefour du capital humain de l'UMQ – Offre professionnelle de recrutement – Poste de directeur général**
  - 3.4. Négociations d'une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance**
  - 3.5. Mandat – Hydrogéologue – Eau potable CPE**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

#### **2017-85 AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale adjointe mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **2017-86 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-87**  
**ADMINISTRATION**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-07**  
**RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES**  
**ENTRE LES SOURCES D’EAU POTABLE ET LES INSTALLATIONS**  
**DES SOCIÉTÉS GAZIÈRES**

Avis de motion est par les présentes donné par le maire Normand Delisle que, lui-même ou un autre membre du Conseil, présentera pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, le règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

---

**2017-88**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT**  
**NUMÉRO 2017-01 – CONSTRUCTION CPE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut adopter un règlement d’emprunt pour la construction du centre de la petite enfance sur son territoire;

**ATTENDU QU’**un avis de motion a été donné à la séance du Conseil qui se tenait le 7 mars 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d’adopter le règlement numéro 2017-01 décrétant un règlement d’emprunt pour la construction d’un CPE et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts et qu’il y soit décrété ce qui suit :

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01**  
**RÈGLEMENT D’EMPRUNT**  
**CONSTRUCTION DU CPE**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à faire procéder à la construction d’un bâtiment devant être occupé par un centre de la petite enfance sur le lot 6 047 941 du cadastre du Québec dont elle est propriétaire, et à l’aménagement de ce terrain aux mêmes fins, selon les plans et devis préparés par Chantal Brodeur, architecte portant le numéro de projet 16-334cba, en date du 9 février 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu’il appert de l’estimation détaillée préparée par madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe en date du 22 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 790 070 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 790 070 \$ sur une période de 25 ans.

### **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, y compris de toute exploitation agricole, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité provenant des revenus de location du bâtiment dont la construction est décrétée par le présent règlement pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

### **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution faite au comptant par le locataire de l'immeuble à construire de même que toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

**2017-88**  
**ADMINISTRATION**  
**CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UMQ**  
**OFFRE PROFESSIONNELLE DE RECRUTEMENT**  
**POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** le conseil désire négocier une entente de terminaison d'emploi avec le directeur général.

**ATTENDU QUE** l'UMQ offre des services-conseils spécialisés en relations du travail et de ressources humaines pouvant répondre au besoin de la municipalité.

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service datée du 6 février 2017 du Carrefour du capital humain de l'UMQ afin de procéder au recrutement et à la sélection d'un directeur général à la Municipalité de Brigham au montant de 7 500\$ plus débours et taxes applicables;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Cette résolution n'est pas adoptée considérant que certains conseillers souhaitent recevoir d'autres propositions avant de prendre une décision finale concernant ce dossier.

---

**2017-90**  
**ADMINISTRATION**  
**NÉGOCIATIONS D'UNE ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI,**  
**TRANSACTION ET QUITTANCE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente de terminaison d'emploi avec le directeur général.

---

**2017-91**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT – HYDROGÉOLOGUE – EAU POTABLE CPE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition datée du 6 mars 2017 de la firme Environnement LCL inc. pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le puits municipal existant et un nouveau puits ainsi que la préparation d'une demande d'autorisation pour une nouvelle installation de prélèvement d'eau souterraine au montant forfaitaire de 19 500 \$ plus taxes;
- d'autoriser la directrice générale adjointe à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention applicable.

**2017-92**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-93**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 50.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 avril 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Messieurs Réjean Racine et Marc Labrecque sont absents.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 22 mars 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1 **Entérinement – Entente de fin d'emploi avec le directeur général**
  - 6.2 **Assignment chef d'équipe – Inspectrice**
  - 6.3 **Demande de subvention PIQM 5.1 – Accessibilité de l'Hôtel de Ville**
  - 6.4 **Reddition de compte MTQ 2016**
  - 6.5 **Renouvellement assurances MMQ**
  - 6.6 **Offre de services RCGT – Rapport financier 2016 - SESAMM**
  - 6.7 **Demande d'appui – MRC demande de subvention internet haute vitesse**
7. Urbanisme
  - 7.1 **Avis de motion - Règlement 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage 06-101**
  - 7.2 **Avis de motion – Règlement 2017-02 concordance plan d'urbanisme 06-100**
  - 7.3 **Avis de motion – Règlement 2017-03 concordance zonage 06-101**
  - 7.4 **Avis de motion – Règlement 2017-04 concordance lotissement 06-102**
  - 7.5 **Avis de motion – Règlement 2017-05 concordance construction 06-103**
  - 7.6 **Avis de motion – Règlement 2017-06 concordance permis et certificat 06-104**
  - 7.7 **Avis de motion – Règlement 2017-09 modifiant le règlement de zonage 06-101**
  - 7.8 **Avis de motion – Règlement 2017-10 modifiant le règlement 97-005 concernant les animaux**
  - 7.9 **Adoption – Règlement 2017-07 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**
8. Voirie
  - 8.1 **Demandes de subvention – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**
  - 8.2 **Offre de services – Plans et devis nettoyage de fossés – Chemins Miltimore, Fordyce et Daigneault**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
  - 11.1 **Nomination et mandat du comité d'élaboration PFA**
12. Environnement
13. Varia

14. Période de questions  
15. Levée de l'assemblée

---

**2017-94**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-95**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 22 MARS 2017**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 7 et 22 mars 2017.

---

**2017-96**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 163 339.29 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-97**

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-98**

**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**2017-99**

**ADMINISTRATION**

**ENTÉRINEMENT – ENTENTE DE FIN D'EMPLOI AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU** la résolution 2017-90 autorisant le maire à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente de terminaison d'emploi avec le directeur général ;

**ATTENDU** l'entente de terminaison d'emploi intervenue entre le maire et le directeur général en date du 24 mars 2017.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'entériner l'entente de terminaison d'emploi datée du 24 mars 2017;
- d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-100**  
**ADMINISTRATION**  
**ASSIGNATION CHEF D'ÉQUIPE – INSPECTRICE REMPLAÇANTE**

**ATTENDU QUE** l'inspectrice municipale, en plus de remplir la fonction qui lui est propre, assure la coordination et la planification des travaux à exécuter et effectue certaines tâches administratives.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de désigner madame Gabrièle Laliberté Auger à titre de chef d'équipe à compter du 17 avril 2017.

---

**2017-101**  
**ADMINISTRATION**  
**DEMANDE DE SUBVENTION PIQM 5.1 – ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal considère que l'accessibilité des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique est une priorité ;

**ATTENDU QUE** l'Hôtel de Ville de Brigham présente de nombreux obstacles pour permettre une accessibilité adéquate des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique

**ATTENDU** l'appui reçu de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi dans le cadre de ce projet d'accessibilité universelle ;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham autorise le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 5, sous-volet 5.1: Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, pour le projet de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville;
- que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Brigham à payer sa part des coûts admissibles au projet;
- que la Municipalité de Brigham désigne madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

---

**2017-102**  
**ADMINISTRATION**  
**REDDITION DE COMPTE MTQ 2016**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 133 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

**2017-103**  
**ADMINISTRATION**  
**RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 26 221\$ pour la période du 10 avril 2017 au 10 avril 2018;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

---

**2017-104**  
**ADMINISTRATION**  
**OFFRE DE SERVICES RCGT – RAPPORT FINANCIER 2016 -**  
**SESAMM**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Raymond Chabot Grant Thornton au montant maximal de 750 \$ (plus taxes) afin de remplir et transmettre les formulaires sur la prestation électronique SÉSAMM;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

---

**2017-105**  
**ADMINISTRATION**  
**DEMANDE D'APPUI – MRC DEMANDE DE SUBVENTION**  
**INTERNET HAUTE VITESSE**

**ATTENDU QUE** la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 Mbps;

**ATTENDU QUE** l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

**ATTENDU QUE** l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socioéconomique de notre milieu : l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

**ATTENDU QUE** des citoyens de notre municipalité nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les coûts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la MRC le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 Mbps;

**ATTENDU QUE** les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

**ATTENDU QUE** les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'appuyer la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

---

**2017-106**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT – DÉMARCHES INTERSECTION**  
**AVENUE DES ÉRABLES / ROUTE 139**

**ATTENDU QUE** le secteur en périphérie de l'intersection de l'avenue des Érables et de la Route 139 possède un potentiel de développement résidentiel et commercial.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de mandater le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à entamer les démarches nécessaires auprès des instances publiques, dont le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de concrétiser la réalisation du projet de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue des Érables et de la Route 139.

---

**2017-107**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-02 CONCORDANCE PLAN**  
**D'URBANISME 06-100**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-02 concordance plan d'urbanisme 06-100.

L'objet de ce règlement est, notamment, d'intégrer les îlots déstructurés au plan d'urbanisme ainsi que divers objectifs et moyens de mise en œuvre liés aux mesures de contrôle de l'érosion, à la protection des rives et du littoral, à la conservation d'un couvert végétal, à la gestion des eaux de ruissellement et aux dispositions applicables aux secteurs de pentes fortes.

---

**2017-108**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-03 CONCORDANCE**  
**ZONAGE 06-101**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-03 concordance zonage 06-101. L'objet de ce règlement est, notamment, d'intégrer des dispositions relatives aux îlots déstructurés, d'ajouter ou de modifier des dispositions concernant des mesures de contrôle de l'érosion, la protection des rives et du littoral, la conservation d'un couvert végétal, la gestion des eaux de ruissellement et des dispositions applicables aux secteurs de pentes fortes.

---

**2017-109**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-04 CONCORDANCE**  
**LOTISSEMENT 06-102**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-04 concordance lotissement 06-102. L'objet de ce règlement est notamment de modifier des dispositions concernant la construction de voie de circulation, l'aménagement des fossés et les dimensions minimales des terrains dans les zones AF et A.

---

**2017-110**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-05 CONCORDANCE**  
**CONSTRUCTION 06-103**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-05 concordance construction 06-103. L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition concernant l'évacuation des eaux pluviales.

---

**2017-111**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-06 CONCORDANCE**  
**PERMIS ET CERTIFICAT 06-104**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-06 concordance permis et certificat 06-104. L'objet de ce règlement est notamment d'ajouter et de modifier les renseignements et documents exigés relatifs aux modifications concernant les mesures de contrôle de l'érosion, la protection des rives et du littoral, la conservation d'un couvert végétal, la gestion des eaux de ruissellement et des dispositions applicables aux secteurs de pentes fortes.

**2017-112**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-08 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 06-101**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage 06-101. L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions permettant d'encadrer la garde de poules dans le périmètre urbain.

---

**2017-113**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-09 RÈGLEMENT MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-09 règlement modifiant le règlement de zonage 06-101. L'objet de ce règlement est de modifier le nombre de cases de stationnement requis pour divers usages.

---

**2017-114**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-10 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT 97-005 CONCERNANT LES ANIMAUX**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-10 modifiant le règlement 97-005 concernant les animaux. L'objet de ce règlement est d'ajouter et de modifier des dispositions permettant d'encadrer la garde de poules dans le périmètre urbain.

---

**2017-115**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-07 CONCERNANT LES DISTANCES**  
**SÉPARATRICES ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES**  
**INSTALLATIONS DES SOCIÉTÉS GAZIÈRES**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

**ATTENDU QU'**aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2017-07 concernant les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**RÈGLEMENT 2017-07 CONCERNANT LES DISTANCES  
SÉPARATRICES ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE  
ET LES INSTALLATIONS DES SOCIÉTÉS GAZIÈRES**

- 1. ATTENDU QU'**une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;
- 2. ATTENDU QUE** ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;
- 3. ATTENDU QUE** ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;
- 4. ATTENDU** par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif;
- 5. ATTENDU QUE** la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;
- 6. ATTENDU** également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;
- 7. ATTENDU QUE** la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;
- 8. ATTENDU** également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;
- 9. ATTENDU QUE** l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;
- 10. ATTENDU QUE** l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;
- 11. ATTENDU** qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

**12. ATTENDU QU'**une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

**13. ATTENDU QUE** les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité;

**14. ATTENDU** par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014;

**15. ATTENDU QUE** les articles 32 et 40 dudit règlement prévoient des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;

**16. ATTENDU QUE** 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

**17. ATTENDU** cependant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet;

**18. ATTENDU QUE** lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée;

**19. ATTENDU QUE** le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamautes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamautes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement.

**20. ATTENDU QUE** les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable;

**21. ATTENDU** par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes;

**22. ATTENDU** l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement;

**23. ATTENDU QUE**, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016;

il est résolu par les conseillers présents que le présent règlement soit adopté sous le numéro 2017-07 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. A) Il est interdit d'aménager un site de forage, de réaliser un sondage stratigraphique ou de mener une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans, dans une plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau identifiée sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 ans et de 100 ans ou à moins de :
  - deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins ou servant à l'alimentation animale;
  - six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;
  - dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;
- B) L'étendue de ce rayon s'applique, horizontalement, tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol;
- C) L'étendue de ce rayon, verticalement, est fixée à trois (3) kilomètres de tout puits artésien, puits de surface ou lieu de puisement d'eau de surface pour les activités qui se déroulent dans le sous-sol;
- D) Les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus concernant l'aménagement d'un site de forage ou la réalisation d'un sondage stratigraphique ou d'une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel peuvent être augmentées à la distance fixée dans l'étude hydrogéologique prévue à l'article 38 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ou dans l'étude réalisée par un hydrogéologue à la demande de la municipalité, lorsque l'une ou l'autre de ces études démontre que les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus ne permettent pas de réduire au minimum les risques de contamination des eaux des sites de prélèvement effectué à des fins de consommation humaine ou animale situés sur le territoire couvert par l'étude.
3. Définitions :
  - A) « Sondage stratigraphique » : trou creusé dans le sol, à l'exclusion des points de tir pour les levés sismiques, visant à recueillir des données sur une formation géologique, à l'aide notamment d'échantillons et de leurs analyses ainsi que de relevés techniques, réalisés dans le cadre de travaux préliminaires d'investigation pour éventuellement localiser, concevoir et aménager un site de forage destiné à rechercher ou à produire des hydrocarbures, de la saumure ou un réservoir souterrain et le ou les puits qui s'y trouveront.
  - B) « fracturation » : opération qui consiste à créer des fractures dans une formation géologique ou à élargir des fissures déjà existantes, en y injectant un fluide ou un autre produit, sous pression, par l'entremise d'un puits.
  - C) « complétion » : stimulation physique, chimique ou autre d'un forage gazier ou pétrolier.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la suite de son approbation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de la publication de cette approbation dans la *Gazette officielle du Québec*, comme le prévoient les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**Adopté à Brigham, ce 4 avril 2017.**

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

**2017-116  
VOIRIE**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES  
INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de réfection de la surface de roulement des ponts Gingras et Coveduck pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de réfection du chemin Grégoire (Section II) pour l'année 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation des demandes d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;

---

**2017-117  
VOIRIE**

**OFFRE DE SERVICES – PLANS ET DEVIS NETTOYAGE DE FOSSÉS –  
CHEMINS MILTIMORE, FORDYCE ET DAIGNEAULT**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Tetra Tech QI inc. datée du 9 février 2017 au montant forfaitaire de 7 750 \$ plus taxes pour la préparation des plans, devis et la surveillance partielle pour la réfection de fossés et remplacement de ponceaux sur les chemins Miltimore, Fordyce et Daigneault;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-118**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**2017-119**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-120**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**NOMINATION ET MANDAT DU COMITÉ D'ÉLABORATION PFA**

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal d'élaborer une politique de la famille et des aînés (PFA) pour assurer un milieu de vie de qualité à tous ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'un comité est essentielle à la réalisation de la politique de la famille et des aînés;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de procéder à la création d'un comité d'élaboration de la politique de la famille et des aînés sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF);
- de nommer les membres suivants au comité d'élaboration de la politique de la famille et des aînés dont le mandat sera notamment d'élaborer la politique municipale des aînés et son plan d'action :
  - Réjean Racine, RQF
  - Philippe Dunn, RQF suppléant
  - Normand Delisle, maire
  - Raphaël Felder, citoyen
  - Julie Séguin, citoyenne
  - Richard Surette, citoyen
  - Stéphanie Martin-Gauthier, citoyenne et représentante du Comité des loisirs
  - Marilyne Arpin, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
  - Suzanne Lemieux, chargée de projet contractuel
  - Francis Bergeron, coordonnateur municipal

- de définir le mandat du comité comme suit :
  - de proposer un projet de politique et un plan d'action au conseil municipal;
  - d'assurer l'élaboration de la PFA en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs et rassembleurs;
  - d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - d'assurer le lien entre le conseil municipal et les citoyens sur la PFA;
  - d'assister le conseil dans les dossiers susceptibles d'avoir une incidence sur la PFA;
  - de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de prise de décisions.

---

**2017-121**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-122**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**2017-123**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-124**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 07.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 12 avril 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1. Nomination – Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

**2017-125**

#### **AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale adjointe mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**2017-126**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-127**

#### **ADMINISTRATION NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** l'entente de terminaison d'emploi intervenue entre le maire et le directeur général en date du 24 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il est favorable que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit occupé de façon transitoire;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de nommer monsieur Francis Bergeron pour assumer l'intérim au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à partir du 17 avril 2017, et ce jusqu'à la nomination du prochain directeur général aux conditions convenues entre les parties.

---

**2017-128**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-129**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 37.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Guylaine Poudrier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 2 MAI 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 mai 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Monsieur Francis Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 4 et 12 avril 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
  - 5.1 Demande de remboursement d'intérêts**
6. Administration
  - 6.1 Rapport financier 2016 et rapport du vérificateur externe**
  - 6.2 États comparatifs et prévisionnels**
  - 6.3 Règlement d'emprunt numéro 2017-01 – Construction CPE – Procès-verbal de correction**
  - 6.4 Appui - Amendement du code municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique**
  - 6.5 Appui – Révision de l'imposition des pompiers temps partiel au Québec**
  - 6.6 Développement du territoire – Création d'un comité**
  - 6.7 Acquisition – Partie de terrain – Régularisation avenue des Cèdres**
  - 6.8 Employé de voirie temporaire – Mandat d'embauche**
  - 6.9 Revenu Québec – Clicsécur – Autorisation**
  - 6.10 Demande de commandite – Souper Homard 2017**
7. Urbanisme
  - 7.1 Adoption - Règlement 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 – Premier projet**
  - 7.2 Adoption – Règlement 2017-09 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Premier Projet**
  - 7.3 Adoption – Règlement 2017-10 modifiant le règlement 97-005 concernant les animaux**
  - 7.4 Avis de motion – Règlement 2017-11 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 – Premier projet**
8. Voirie
  - 8.1 Intersection avenue des Érables / Route 139 – Étude de circulation**
  - 8.2 Adjudication – Appel d'offres 2017-22 Machineries**
  - 8.3 Adjudication – Appel d'offres 2017-39 Pavage - recouvrement partiel et rapiéçage**
  - 8.4 Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Traverses de routes**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

**2017-130**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-131**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 12 AVRIL 2017**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 4 et 12 avril 2017.

---

**2017-132**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 207 598.34\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-133**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-134**  
**CORRESPONDANCE**

Une lettre de monsieur Peter Allard reçue le 1<sup>er</sup> mai 2017 demandant au conseil municipal de lui rembourser des frais d'intérêts de 16.62\$ puisqu'il mentionne n'avoir jamais reçu son compte de taxes annuelles par la poste lors de son envoi le 1<sup>er</sup> février 2017.

---

**2017-135**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT FINANCIER 2016 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**  
**EXTERNE**

Madame Annie Roy Bérubé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les rapports aux personnes présentes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport financier 2016 et le rapport du vérificateur externe.

Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-136**  
**ADMINISTRATION**  
**ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mars 2017;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2017.

---

**2017-137**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-01 CONSTRUCTION CPE–**  
**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose un procès-verbal de correction pour le Règlement d'emprunt numéro 2017-01 – Construction CPE.

---

**2017-138**  
**ADMINISTRATION**  
**APPUI - AMENDEMENT DU CODE MUNICIPAL POUR**  
**PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES**  
**EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Séverin a adopté lors de sa séance régulière du 3 avril 2017 une résolution demandant au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'appuyer la Municipalité de Saint-Séverin dans leur démarche auprès du Gouvernement du Québec afin d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente pour permettre la participation aux membres du conseil aux séances extraordinaires par voie électronique;
- qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Municipalité de Saint-Séverin.

---

**2017-139**  
**ADMINISTRATION**  
**APPUI – RÉVISION DE L'IMPOSITION DES POMPIERS TEMPS**  
**PARTIEL AU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Ville de Bromont a adopté lors de sa séance régulière du 6 mars 2017 une résolution demandant au Ministre des Finances de réviser l'imposition des pompiers temps partiel au Québec;

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie de Bromont-Brigham-Saint-Alphonse-de-Granby est dans l'incapacité de trouver assez de candidats pour pourvoir tous les postes disponibles, et ce depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** le conseil désire appuyer la Ville de Bromont dans leur démarche;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- d'appuyer la Ville de Bromont dans leur demande auprès du Ministre des Finances afin de réviser l'imposition des pompiers temps partiel au Québec;
- qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au Ministre des Finances, Ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la Ville de Bromont et à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

---

**2017-140**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – CRÉATION D'UN COMITÉ**

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil municipal de faire le point sur la situation du développement résidentiel, commercial et industriel sur le territoire;

**ATTENDU** l'importance de faire des choix immédiats pour assurer le développement de la municipalité;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de procéder à la création d'un comité de développement du territoire
- de nommer les membres suivants au comité développement du territoire dont le mandat sera notamment d'orienter le développement du territoire afin d'atteindre les objectifs de développement du Plan Stratégique 2015-2040 :
  - Normand Delisle, maire
  - Réjean Racine, conseiller
  - Daniel Meunier, conseiller
  - Marc Labrecque, conseiller
- de définir le mandat du comité comme suit :
  - de faire le point sur la situation du développement résidentiel, commercial et industriel sur le territoire;
  - d'assurer l'organisation du développement;
  - d'orienter les ressources municipales vers les cibles établies;
  - d'assurer le lien entre le conseil municipal et les divers intervenants responsable du développement local.

---

**2017-141**  
**ADMINISTRATION**  
**ACQUISITION – PARTIE DE TERRAIN – RÉGULARISATION**  
**AVENUE DES CÈDRES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'acquérir une partie de terrain, d'une superficie de 160.1 mètres carrés, du lot 3 521 297 du cadastre du Québec dans le but de régulariser la largeur de l'avenue des Cèdres, aux conditions convenues lors d'une rencontre tenue le mercredi 19 avril 2017 entre le directeur général par intérim, le maire et le propriétaire du lot.
- de financer les frais afférents à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-142**  
**ADMINISTRATION**  
**EMPLOYÉ DE VOIRIE TEMPORAIRE – MANDAT D'EMBAUCHE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire monsieur Normand Delisle et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de procéder à l'embauche d'un employé de voirie temporaire pour une période de 2 mois ;

---

**2017-143**  
**ADMINISTRATION**  
**REVENU QUÉBEC – CLICSÉQR – AUTORISATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe (ci-après le « représentant ») soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Brigham les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

---

**2017-144**  
**ADMINISTRATION**  
**ASSOCIATION DES POMPIERS – SOUPER HOMARD**

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers de Bromont – Brigham et St-Alphonse tiendra un souper homard le samedi 27 mai à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide sous diverses formes (ex. : fournitures scolaires, paniers de Noël, vêtements, etc.) pour les jeunes démunis de notre territoire.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de commanditer le souper Homard de l' Association des pompiers de Bromont inc. par l'achat d'une publicité au montant de 500 \$ ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

---

**2017-145**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 – Premier projet.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**PREMIER PROJET**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1 Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

- 3 **À l'article 118, modifier le nombre minimal de cases de stationnement requis pour l'usage «Activités éducatives intérieures» par le nombre minimal suivant :**

Activités éducatives intérieures	C5-4	1 case par 50 mètres carrés de superficie brute de plancher
----------------------------------	------	---

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.

5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 2 MAI 2017.**

---

Normand Delisle  
Maire

---

Francis Bergeron  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**2017-146**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-09 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 – Premier projet.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**PREMIER PROJET**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. L'article 68 est modifié par l'ajout à la suite du quatorzième paragraphe, du paragraphe suivant :

« 15) Poulailer domestique »

4. Le titre de l'article 70 est remplacé par le titre suivant :

« Grille de dispositions supplémentaires relatives aux garages isolés, remises, bâtiments d'entreposage d'outils de jardin, aux gazebos et aux poulaillers domestiques »

5. L'article 70 est modifié par l'ajout, au bas du tableau, d'une ligne contenant les informations suivantes:

	Superficie du terrain	Superficie maximale d'implantation	Nombre d'unité maximale autorisée	Hauteur maximale	Marge avant	Marge latérale	Marge arrière	Localisation permise
Poulailler domestique			1	4 m	Celle du bâtiment principal selon la zone	1,5 m au minimum	1,5 m au minimum	Cour arrière, latérale, avant ou cours avant secondaire

6. L'article 71 est remplacé par l'article suivant :

**« DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN GARAGE ISOLÉ ET/OU UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL**

« La construction et l'implantation d'un garage, d'une remise, ou d'un bâtiment d'entreposage des outils de jardin, d'une piscine, d'un poulailler domestique ou d'une construction de même nature résidentielle sur un lot de coin doivent respecter les conditions suivantes :

En plus des conditions supplémentaires relatives à un garage isolé et/ou une construction accessoire à l'usage résidentiel, de telles constructions peuvent être implantées dans la cour latérale adjacente à une rue en respectant les mêmes marges de recul que celles du bâtiment principal. »

7. L'annexe A, Terminologie, est modifiée :

- Par l'ajout de la définition suivante, en l'insérant par ordre alphabétique par rapport aux définitions existantes :

« Poulailler domestique » : Bâtiment fermé, incluant l'enclos extérieur, où l'on garde des poules.

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

8. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 2 MAI 2017.**

---

Normand Delisle  
Maire

---

Francis Bergeron  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**2017-147**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-10 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX NUMÉRO 97-005**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-10 modifiant le règlement concernant les animaux numéro 97-005.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**CONCERNANT LES ANIMAUX NUMÉRO 97-005**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 97-005.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. Le chapitre 1 – Définitions est modifié par l'ajout des définitions suivantes, en l'insérant par ordre alphabétique par rapport aux définitions existantes :

**ENCLOS EXTÉRIEUR**

Enceinte fermée dans laquelle une ou plusieurs poules peuvent être mises en liberté conçue de façon à ce qu'une poule ne puisse en sortir.

**POULAILLER**

Bâtiment fermé, incluant l'enclos extérieur, où l'on élève des poules

4. L'article 9 est modifié par :
  - L'ajout, à la suite du premier paragraphe, du paragraphe suivant :

«Le présent article ne s'applique pas aux poules qui sont permises sur l'ensemble du territoire de la municipalité aux conditions énoncées dans le présent règlement.»
  - Les articles 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4 sont créés et ajoutés à la suite de l'article 9;

### « ARTICLE 9.1

La garde de poules sur l'ensemble du territoire de la municipalité est autorisée aux conditions énoncées dans le présent règlement.

### ARTICLE 9.2

Il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, de garder :

- a) Plus de trois (3) poules par terrain de moins de 1500 m<sup>2</sup>
- b) Plus de cinq (5) poules par terrain de 1500 m<sup>2</sup> et plus
- c) Un coq

### ARTICLE 9.3

Pour tout élevage de poules, l'aménagement d'un poulailler et d'un enclos extérieur est exigé. Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler ou de l'enclos extérieur de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement.

Il est interdit de garder les poules en cage.

Il est interdit de garder des poules à l'intérieur d'une unité d'habitation.

### ARTICLE 9.4

L'abattage des poules doit obligatoirement être effectué dans un abattoir agréé, le cas échéant, les poules doivent être euthanasiées par un vétérinaire »

### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 2 MAI 2017.**

---

Normand Delisle  
Maire

---

Francis Bergeron  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**2017-148**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-11 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 06-101**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 2017-11 modifiant le règlement sur le zonage 06-101. L'objet de ce règlement est, notamment, de modifier la grille des usages afin de permettre l'entreposage extérieur dans la zone I1-27.

**2017-149**  
**VOIRIE**  
**INTERSECTION AVENUE DES ÉRABLES / ROUTE 139**  
**ÉTUDE DE CIRCULATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service datée du 28 avril 2017 de CIMA + pour l'élaboration d'une étude de circulation au montant de 4 275 \$ plus taxes applicables;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-150**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-22 – MACHINERIES**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter les propositions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2017-22 – Machineries, pour la fourniture de machineries avec opérateur à taux horaire;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-151**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-39**  
**TRAVAUX DE PAVAGE : RECOUVREMENT PARTIEL**  
**ET RAPIÉÇAGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-39 :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>
Les Entreprises Dénex inc.	86 633.66\$
Construction Bau-Val inc.	105 048.23\$
Eurovia Québec Construction inc.	112 699.07\$
Sintra inc.	69 617.36\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) dans le cadre de l'appel d'offres 2017-39 soit la proposition de l'entreprise Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) au prix de 69 617,36 \$ taxes incluses.

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-152**

**VOIRIE**

**CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE - TRAVERSES DE ROUTES**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine, Choinière, Fortin et Giard situé sur son territoire;
- de demander que lors de l'entretien des sentiers, des précautions soient prises afin de ne pas laisser d'accumulation de neige ou de terre sur la chaussée;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-153**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**2017-154**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-155**

**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**2017-156**

**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-157**

**VARIA**

Aucun dossier.

---

**2017-158**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-159**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 52.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Francis Bergeron  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 juin 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Daniel Meunier, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Francis Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation du procès-verbal corrigé du 2 mai 2017
  3. Approbation des comptes et transferts
  4. Rapport des dépenses autorisées
  5. Correspondance
  6. Administration
    - 6.1 Directeur général et secrétaire-trésorier - Embauche**
    - 6.2 Employé de voirie – Poste temporaire – Embauche**
    - 6.3 Dépôt du certificat du registre – Règlement numéro 2017-01**
    - 6.4 Confirmation de prise en charge – Projet CPE – Ministère de la Famille**
    - 6.5 Carte d'achat directrice générale adjointe**
  7. Urbanisme
    - 7.1 Adoption – Règlement 2017-02 – Concordance Plan d'urbanisme 06-100 – Premier projet**
    - 7.2 Adoption – Règlement 2017-03 – Concordance Zonage 06-101 - Premier projet**
    - 7.3 Adoption – Règlement 2017-04 – Concordance Lotissement 06-102 - Premier projet**
    - 7.4 Adoption – Règlement 2017-05 – Concordance Construction 06-103 - Premier projet**
    - 7.5 Adoption – Règlement 2017-06 – Concordance Permis et certificat 06-104 - Premier projet**
    - 7.6 Adoption – Règlement 2017-11 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101 – Premier projet**
  8. Voirie
    - 8.1 Fermeture de fossé – 102 avenue de la Marquise**
    - 8.2 Acceptation de travaux – Pavage chemin Grégoire**
    - 8.3 Acceptation de travaux – Rechargement chemins Mapledale et Langevin**
    - 8.4 Autorisation nouveau poteau – Bell Canada**
  9. Eaux usées et eau potable
  10. Sécurité publique
  11. Loisirs et culture
  12. Environnement
  13. Varia
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
-

**2017-160**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-161**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ DU 2 MAI 2017**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment d'approuver le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 2 mai 2017 en ajoutant les mentions «premier projet» aux règlements adoptés en vertu des résolutions 2017-145 et 2017-146.

---

**2017-162**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 471 493.84 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-163**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général par intérim dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-164**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-165**  
**ADMINISTRATION**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER -**  
**EMBAUCHE**

**ATTENDU** le départ du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 24 mars 2017;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection au conseil municipal;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment que Monsieur Pierre Lefebvre soit embauché à compter du 7 juin 2017, sujet à une probation de douze (12) mois, comme directeur général et secrétaire-trésorier suivant les considérations établies avec le conseil.

---

**2017-166**  
**ADMINISTRATION**  
**EMPLOYÉ DE VOIRIE – POSTE TEMPORAIRE – EMBAUCHE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de ratifier l'embauche de Monsieur Alain Rudd au poste d'employé de voirie pour la période du 9 mai 2017 au 28 juillet 2017 aux conditions prévues à la convention collective.

---

**2017-167**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 mars 2017 le conseil a adopté le Règlement numéro 2017-01 Règlement d'emprunt construction du CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1er juin 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Brigham;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 219 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 387;

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 1er juin 2017 concernant le Règlement numéro 2017-01.

---

**2017-168**  
**ADMINISTRATION**  
**CONFIRMATION DE PRISE EN CHARGE – PROJET CPE**  
**MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

**ATTENDU** la demande de confirmation du Ministère de la Famille afin d'approuver le volet financier du projet;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de confirmer la prise en charge des coûts excédentaires des budgets construction intérieure et aménagement extérieur du CPE Le Papillon Bleu ainsi que les coûts relatifs aux conditions et à l'organisation du chantier;

---

**2017-169**  
**ADMINISTRATION**  
**CARTE D'ACHAT – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA au nom de la directrice générale adjointe pour les besoins de la municipalité;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**2017-170**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-02 – CONCORDANCE PLAN**  
**D'URBANISME 06-100 – PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-02 – Concordance Plan d'urbanisme 06-100.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-171**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-03 – CONCORDANCE ZONAGE**  
**06-101 - PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-03 – Concordance Zonage 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-172**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-04 – CONCORDANCE**  
**LOTISSEMENT 06-102 - PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-04 – Concordance Lotissement 06-102.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2017-173**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-05 – CONCORDANCE**  
**CONSTRUCTION 06-103 - PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-05 – Concordance Construction 06-103.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-174**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-06 – CONCORDANCE PERMIS ET**  
**CERTIFICAT 06-104 - PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-06 – Concordance Permis et certificat 06-104.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-175**  
**URBANISME**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-11 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**SUR LE ZONAGE 06-101 – PREMIER PROJET**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement ainsi que sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement 2017-11 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-176**  
**VOIRIE**  
**DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ – 102 AVENUE DE LA**  
**MARQUISE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé effectués en façade de l'immeuble situé au 102, avenue de la Marquise conditionnellement à ce que l'entretien des ponceaux soit aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-177**

**VOIRIE**

**APPEL D'OFFRES 2016-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU  
CHEMIN GRÉGOIRE – ACCEPTATION FINALE**

**ATTENDU** la recommandation de la firme SNC-LAVALIN.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter définitivement les travaux effectués par l'entreprise Gestion Dexsen inc. pour le projet de réfection du chemin Grégoire dans le cadre de l'appel d'offres 2016-01 et d'autoriser le paiement conformément au décompte numéro 3 daté du 25 mai 2017;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-178**

**VOIRIE**

**APPEL D'OFFRES 2017-34 – ACCEPTATION PROVISOIRE –  
RECHARGEMENT CHEMINS MAPLEDALE ET LANGEVIN**

**ATTENDU** la recommandation de la firme Avizo.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Roger Dion & Fils 2006 inc. pour le projet de rechargement des chemins Mapledale et Langevin, dans le cadre de l'appel d'offres 2017-34 et d'autoriser le paiement d'un montant de 99 557,51 \$ plus taxes conformément au décompte numéro 1 daté du 31 mai 2017;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-179**

**VOIRIE**

**AUTORISATION NOUVEAU POTEAU – BELL CANADA**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de consentir à la demande de Bell d'installer un nouveau poteau sur le chemin Grégoire, d'autoriser l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2017-180**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**2017-181**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-182**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**2017-183**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-184**  
**VARIA**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-01**  
**CONSTRUCTION D'UN CPE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Marc Labrecque d'annuler le règlement numéro 2017-01.

Le maire demande un vote sur cette proposition.

**Pour :** Gisèle Thériault  
Marc Labrecque

**Contre :** Réjean Racine  
Danielle Cardin Pollender  
Philippe Dunn

La proposition est rejetée.

---

**2017-185**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Madame Mireille Guay dépose une copie de son courriel dans lequel elle souhaite avoir certaines informations dans le dossier CPE.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**20174-185**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 43.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 27 juin 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Danielle Cardin Pollender, Daniel Meunier, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration  
**3.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2017-12 Eau potable Hôtel de Ville**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

#### **2017-186 AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale adjointe mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **2017-187 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

#### **2017-188 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-12 EAU POTABLE HÔTEL DE VILLE**

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant des travaux d'approvisionnement d'eau brute, la mise en place d'un système de traitement d'eau potable et des travaux électriques ainsi qu'un décret d'emprunt pour financer cette dépense.

---

#### **2017-189 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-189**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 44.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 4 JUILLET 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation des procès-verbaux du 6 et 27 juin 2017
  3. Dépôt du procès-verbal corrigé du 4 avril 2017 (Avis de motion no. 2017-112 et 2017-113)
  4. Approbation des comptes et transferts
  5. Rapport des dépenses autorisées
  6. Correspondance
  7. Administration
    - 7.1 Revenu Québec – ClicSÉQUR – Autorisation
    - 7.2 Nomination titre de répondant - Directeur général – CNESST
    - 7.3 Carte d'achat – Directeur général
    - 7.4 Ajout de signataire comptes bancaires – Directeur général
    - 7.5 Rémunération – personnel électoral – 2017
    - 7.6 Autorisation transfert de fonds – PIC 150 volet 1 – Comité des loisirs
    - 7.7 Autorisation directrice générale adjointe – Radiation de comptes
    - 7.8 Employé de voirie – Période de travail
    - 7.9 Règlement d'emprunt 2017-01 – Retrait
    - 7.10 Règlement d'emprunt 2017-12 – Eau potable Hôtel de Ville
  8. Urbanisme
    - 8.1 Délégation – Directeur général- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  9. Voirie
    - 9.1 Adjudication – Appel d'offres 2017-14 – Ponceau rue Guay
    - 9.2 Adjudication – Appel d'offres 2017-16 – Drainage chemin Aurèle
  10. Eaux usées et eau potable
    - 10.1 Autorisation – Demande d'autorisation article 31.75 LQE
  11. Sécurité publique
  12. Loisirs et culture
    - 12.1 Renouvellement de l'entente loisirs – Ville de Granby
  13. Environnement
  14. Varia
  15. Période de questions
  16. Levée de l'assemblée
-

**2017-190**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-191**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 27 JUIN 2017**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 6 et 27 juin 2017.

---

**2017-192**  
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**  
**04-04-2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de correction du 4 avril 2017 concernant les avis de motion numéro 2017-112 et 2017-113.

---

**2017-193**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 231 092.18 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-194**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-195**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-196**  
**ADMINISTRATION**  
**REVENU QUÉBEC – CLICSÉQUR – AUTORISATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le « représentant ») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Brigham les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

- que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

---

**2017-197**  
**ADMINISTRATION**  
**NOMINATION TITRE DE RÉPONDANT - DIRECTEUR GÉNÉRAL –**  
**CNESST**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de désigner Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de répondant pour et au nom de la Municipalité de Brigham auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

---

**2017-198**  
**ADMINISTRATION**  
**CARTE D'ACHAT – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA Desjardins au nom du directeur général pour les besoins de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-199**  
**ADMINISTRATION**  
**AJOUT DE SIGNATAIRE COMPTES BANCAIRE**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de nommer Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de signataire pour et au nom de la Municipalité de Brigham auprès de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi.

---

**2017-200**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – 2017**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de rémunérer le personnel électoral requis pour les élections du 5 novembre 2017 de la façon suivante :

- Président et secrétaire d'élection : Tarif prévu par la loi
- Personnel affecté à la Commission de révision 20 \$ / heure
- Personnel affecté au scrutin 13.50 \$ / heure

Si un employé de la municipalité agit comme membre du personnel électoral, il reçoit son salaire régulier durant ses heures normales de travail.

---

**2017-201**  
**ADMINISTRATION**  
**AUTORISATION TRANSFERT DE FONDS – PIC 150 VOLET I**  
**COMITÉ DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la résolution 2015-146 confirmait l'engagement de la Municipalité à soutenir le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. dans sa demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 pour un montant maximal de 100 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** le début imminent des travaux et les besoins financiers du Comité des loisirs ;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à transférer les sommes nécessaires au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. afin de pourvoir aux dépenses engagées en conformité avec l'entente de contribution datée du 19 août 2016 concernant le projet numéro 400048869 jusqu'à la répartition finale des participations financières selon le budget soumis.

---

**2017-202**  
**ADMINISTRATION**  
**RADIATION DE COMPTES – AUTORISATION**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à radier les comptes en souffrance irrécouvrable selon la liste préparée le 30 juin dernier pour un montant approximatif de 3150\$.

---

**2017-203**  
**ADMINISTRATION**  
**EMPLOYÉ DE VOIRIE – PÉRIODE DE TRAVAIL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de modifier la résolution 2017-166 pour terminer la période d'embauche de monsieur Alain Rudd le 21 juillet 2017 et de reconduire celle-ci du 7 août 2017 au 29 septembre 2017;

**2017-204**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-01 – RETRAIT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement d'emprunt 2017-01 le 22 mars 2017 par le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** le résultat du registre déposé à la séance du conseil du 6 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les délais nécessaires pour adopter un règlement d'emprunt dans le cadre d'un scrutin référendaire ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par un tiers pour le développement d'un CPE à Brigham au même emplacement que celui envisagé par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'objectif poursuivi par la municipalité pour doter celle-ci d'un CPE ;

**CONSIDÉRANT** le maintien de cet objectif ;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de procéder au retrait du Règlement numéro 2017-01 Règlement d'emprunt construction du CPE adopté à la séance du conseil du 22 mars dernier et de poursuivre les démarches pour doter la municipalité d'un CPE.

---

**2017-205**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-12**  
**EAU POTABLE - HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** l'Hôtel de Ville et les bâtiments ou constructions actuels et à venir dans son périmètre sont d'usage public;

**ATTENDU QUE** le centre communautaire Gilles-Giroux est également un lieu de rassemblement en cas de mesure d'urgence;

**ATTENDU** la responsabilité de la municipalité de fournir de l'eau potable aux utilisateurs de ces lieux;

**ATTENDU QUE** les travaux décrétés par ce règlement assurent un service public d'approvisionnement en eau potable de qualité;

**ATTENDU QUE** la sécurité et la santé du public sont ainsi protégées;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil du 27 juin 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-12 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 394 511.42 \$ et d'un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans le périmètre et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 394 511.42 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU PAVILLON GILLES-GIROUX, DES JEUX D'EAU ET TOUT AUTRE BÂTIMENT D'USAGE PUBLIC POUVANT ÊTRE CONSTRUIT DANS LE PÉRIMÈTRE**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux (Centre communautaire), des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public dans le périmètre notamment les travaux d'approvisionnement d'eau brute, la mise en place d'un système de traitement d'eau potable ainsi que des travaux électriques le tout selon les plans et devis préparés par Michel Parnia, ingénieur, en date du 23 juin 2017 et l'estimation préparée par ce dernier, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 394 511.42 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 394 511.42 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, y compris de toute exploitation agricole, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

## ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-206**  
**URBANISME**  
**DÉLÉGATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit à son article 125 que la date, l'heure et le lieu d'une assemblée publique de consultation peuvent être délégués au secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de déléguer au secrétaire-trésorier la fixation de la date, l'heure et le lieu d'une assemblée publique de consultation prévue suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de ratifier, si tant ai que ce soit nécessaire, les décisions prises à cet égard par celui-ci.

---

**2017-207**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-14**  
**PONCEAU RUE GUAY**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu cinq soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-14 – Ponceau Rue Guay:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>
Roger Dion et fils 2006 inc.	48 956,36\$
Excavation St-Pierre Tremblay	49 826,19\$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	55 188,00\$
Excavation CMR	68 233,53\$
Gestion Dexsen inc.	70 166,48\$

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimentement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de remplacement de ponceau dans la cadre de l'appel d'offres 2017-14 soit la proposition de l'entreprise Roger Dion et fils 2006 inc. au prix de 48 956,36 \$ taxes incluses.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ainsi que tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-208**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-16**  
**DRAINAGE CHEMIN AURÈLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-16 – Drainage chemin Aurèle:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>
Roger Dion et fils 2006 inc.	24 977,17\$
Excavation CMR	37 635,69\$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	50 589,00\$
Excavation St-Pierre Tremblay	56 672,43\$

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimentement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de remplacement de ponceau dans la cadre de l'appel d'offres 2017-16 soit la proposition de l'entreprise Roger Dion et fils 2006 inc. au prix de 24 977,17 \$ taxes incluses.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ainsi que tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-209**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**AUTORISATION - DEMANDE D'AUTORISATION ARTICLE 31.75 LQE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimentement :

- d'autoriser Environnement LCL inc. à soumettre une demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement, destinée à l'alimentation en eau potable de l'Hôtel de Ville et du Pavillon des Loisirs de la municipalité de Brigham, à l'endroit du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques;
- d'autoriser Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Brigham tous les documents administratifs et engagements liés aux demandes d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine.

---

**2017-210**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-211**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS**  
**VILLE DE GRANBY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire renouveler l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby pour une période de 5 ans soit de 2017 à 2022, sur une base d'utilisateur-payeur, et ce, au même tarif que les citoyens granbyens.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente avec la Ville de Granby en matière de loisirs pour une période de 5 ans selon les termes prévus à la lettre datée du 2 juin 2017, acheminée par le maire de Granby, monsieur Pascal Bonin au maire de Brigham, monsieur Normand Delisle.

---

**2017-212**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-213**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**2017-214**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-215**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h54.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorière

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 25 juillet 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Danielle Cardin Pollender est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1.Mandat d'ingénieur – Feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables**
  - 3.2. Adoption du projet de règlement numéro 2017-12 – Règlement d'emprunt – Eau potable – Hôtel de Ville**
  - 3.3.MDDELCC – Engagement – Eau potable – Hôtel de Ville**
  - 3.4.Mandat d'ingénieur – Eau potable – Hôtel de Ville**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

**2017-216**

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été notifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**2017-217**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-218**

#### **ADMINISTRATION MANDAT D'INGÉNIEUR – FEU DE CIRCULATION POUR L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition datée du 19 juillet 2017 de la firme Cima + pour la réalisation d'un plan et devis relatif à l'installation de feu de circulation à l'entrée de l'avenue des Érables au montant forfaitaire de 21 200 \$ plus taxes;

- d'autoriser Madame Martine Bélanger, ingénieure, à agir avec le directeur général auprès du Ministère des Transports du Québec;
- d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le surplus accumulé de la municipalité.

---

**2017-219**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – EAU POTABLE – HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU** l'adoption du projet de loi 122 et sa mise en vigueur le 22 juin 2017;

**ATTENDU** la modification du Code municipal à son article 445 à l'effet que tout règlement est précédé de l'adoption d'un projet de règlement;

**ATTENDU** l'adoption, mais non sa mise en vigueur, du règlement 2017-12 le 4 juillet dernier;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de modifier la résolution d'adoption numéro 2017-205 pour ainsi se lire :

« Adoption – Projet de règlement d'emprunt 2017-12  
EAU POTABLE – HÔTEL DE VILLE »

de modifier le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> paragraphe à cet effet, et d'adopter le règlement 2017-12 à titre de projet.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12**  
**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES**  
**D'UN MONTANT DE 394 511.42 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME**  
**MONTANT POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU**  
**POTABLE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU PAVILLON GILLES-GIROUX,**  
**DES JEUX D'EAU ET TOUT AUTRE BÂTIMENT D'USAGE PUBLIC**  
**POUVANT ÊTRE CONSTRUIT DANS LE PÉRIMÈTRE**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux (Centre communautaire), des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public dans le périmètre notamment les travaux d'approvisionnement d'eau brute, la mise en place d'un système de traitement d'eau potable ainsi que des travaux électriques le tout selon les plans et devis préparés par Michel Parnia, ingénieur, en date du 23 juin 2017 et l'estimation préparée par ce dernier, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 394 511.42 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 394 511.42 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, y compris de toute exploitation agricole, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-220**  
**MDDELCC – ENGAGEMENTS**  
**EAU POTABLE – HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire assurer l'alimentation en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans ce périmètre;

**ATTENDU QUE** la municipalité, pour ce faire, demande une autorisation, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (ci-après le MDDELCC) pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ATTENDU** les attestations demandées par le MDDELCC dans le cadre de la demande de la municipalité suivant l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale et n'est pas en zone agricole;

**ATTENDU QUE** le projet fera l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), administré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente;
- De transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation complétée conformément au formulaire du ministère et signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- D'utiliser et d'entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet d'eaux résiduaires provenant de la chaîne de traitement de l'eau et du traitement des boues;
- À mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

---

**2017-221**  
**MANDAT D'INGÉNIEUR – EAU POTABLE**  
**HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU** l'intention affichée par la municipalité d'assurer l'alimentation en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans ce périmètre;

**ATTENDU** la nécessité de demander les autorisations requises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (ci-après le MDDELCC);

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu

unanimement de confirmer le mandat de Monsieur Michel Parnia, ingénieur, no. 35 359, comme ingénieur-conseil pour la Municipalité de Brigham et pour agir, dans le cadre de ce mandat, comme représentant de la municipalité, avec le directeur général, pour les demandes d'autorisation au MDDELCC, plus particulièrement suivant l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2 et de présenter tout engagement en lien avec cette demande.

---

**2017-222**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-223**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h40.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 8 AOÛT 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 août 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation des procès-verbaux du 4 et du 25 juillet 2017
  3. Approbation des comptes et transferts
  4. Rapport des dépenses autorisées
  5. Correspondance
  6. Administration
    - 6.1 Mandat - ingénieur – Eau potable / Secteur Guay**
    - 6.2 Mandat-architecte – Rénovations intérieures et installation d'ascenseur**
    - 6.3 Mandat – ingénieur – Plan d'intervention égouts municipaux**
    - 6.4 Avis de motion – Règlement 2017-14 – Règlement d'emprunt – Feux de circulation à l'entrée de l'avenue des Érables**
    - 6.5 Congrès de la FQM – Inscription**
    - 6.6 Fête municipale 18-08-2017**
    - 6.7 Appel d'offres 2017-07 – Toiture Hôtel de Ville**
  7. Urbanisme
    - 7.1 Adoption du règlement 2017-08 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
    - 7.2 Adoption du règlement 2017-09 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
    - 7.3 Adoption du règlement 2017-11 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
    - 7.4 Demande de dérogation mineure 2017-0001**
    - 7.5 Demande de dérogation mineure 2017-0003**
  8. Voirie
  9. Eaux usées et eau potable
    - 9.1 Adoption Règlement d'emprunt numéro 2017-12 Eau potable – Hôtel de Ville**
  10. Sécurité publique
  11. Loisirs et culture
    - 11.1 Réparation des jeux (Parcs Gilles-Daigneault et Lacroix)**
  12. Environnement
  13. Varia
    - 13.1 Disposition de matériaux**
    - 13.2 Don – Fondation BMP**
    - 13.3 Rémunération-personnel électoral-2017- Modification**
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
-

**2017-224**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2017-225**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**DU 4 ET DU 25 JUILLET 2017**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2017.

---

**2017-226**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 186 688.68\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-227**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-228**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-229**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT D'INGÉNIEUR – EAU POTABLE – SECTEUR GUAY**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour retenir les différents services professionnels nécessaires pour actualiser les analyses sur le réseau de distribution d'eau potable ainsi que sur le puits commun du secteur Guay le cas échéant pour un montant forfaitaire maximal de 24 999 \$ taxes incluses ;
  - de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le surplus accumulé de la municipalité ou toute subvention applicable.
-

**2017-230**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT – ARCHITECTE**  
**RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET INSTALLATION D’ASCENSEUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition datée du 19 juillet 2017 de la firme Chantal Brodeur Architecte pour la réalisation de plans et devis des travaux et de l’installation d’un ascenseur à l’Hôtel de Ville et des aménagements nécessaires à cette installation au montant forfaitaire de 11 550 \$ plus taxes ainsi que des frais d’ingénierie électrique, mécanique et de structure au montant de 9 500 \$ plus taxes, le tout sous la supervision de Madame Chantal Brodeur, architecte incluant les honoraires y afférant (5%);
- de financer ces dépenses encourues à même le fond général tel qu’adopté au budget 2017;
- d’autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-231**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT – INGÉNIEUR**  
**PLAN D’INTERVENTION – RÉSEAUX D’ÉGOUTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition datée du 3 août 2017 de la firme Tetra Tech, pour la réalisation d’un plan d’intervention des réseaux d’égouts de la Municipalité de Brigham au montant forfaitaire de 9 750 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses encourues à même le fonds général tel qu’adopté au budget 2017;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-232**  
**ADMINISTRATION**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14**  
**RÈGLEMENT D’EMPRUNT – FEU DE CIRCULATION POUR**  
**L’ENTRÉE DE L’AVENUE DES ÉRABLES**

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, à l’effet qu’à l’occasion d’une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant des travaux pour l’installation de feu de circulation pour l’entrée de l’avenue des Érables et au décret d’un emprunt pour financer cette dépense dont une partie sera à la charge du ou des propriétaire(s) contiguë(s).

**2017-233**  
**ADMINISTRATION**  
**CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire, Normand Delisle, la conseillère Danielle Cardin Pollender ainsi que le conseiller Marc Labreque à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 28 septembre au 30 septembre 2017 à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

---

**2017-234**  
**ADMINISTRATION**  
**FÊTE MUNICIPALE DU 18 AOÛT 2017**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de célébrer la fête municipale le vendredi 18 août 2017, en collaboration avec le Comité des Loisirs de Brigham inc. qui soulignera la fin de la saison du soccer et remettra les médailles à tous les jeunes joueurs;
- d'inviter tous les citoyens de la Municipalité de Brigham à participer cette fête;
- de financer ces dépenses encourues à même le fonds général tel qu'adopté au budget 2017.

---

**2017-235**  
**ADMINISTRATION**  
**APPEL D'OFFRES 2017-07**  
**RÉFECTION DE LA TOITURE – HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une seule soumission dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2017-07 – Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville;

**ATTENDU QUE** le prix soumis avait un écart important avec les estimations budgétaires;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de ne pas donner suite au processus d'appel d'offres 2017-07 et autorise le directeur général à procéder à un nouveau processus d'appel d'offres sur invitation.

**2017-236**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-08**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**  
**SECOND PROJET**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 2 mai 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-237**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-09**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**  
**SECOND PROJET**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 2 mai 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-09 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-238**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-11**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**  
**SECOND PROJET**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardien Pollender et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-11 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2017-239**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0001**

**Nature et effets de la demande DM 2017-0001 :**

Régulariser l'emplacement du garage isolé en cour avant au 281 chemin Gaudreau à Brigham (matricule 5511-88-6553) alors que l'article 70 du Règlement de zonage ne permet pas la construction de garage isolé en cour avant. La demande vise aussi à permettre la construction d'un abri auto annexé à l'avant de ce même garage alors que l'article 72 du Règlement de zonage interdit les abris autos dans les marges de recul prescrites pour le bâtiment principal.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 594 du cadastre du Québec (matricule : 5511-88-6553), sur le même site que le 281, chemin Gaudreau à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

---

**2017-239**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0001**

**ATTENDU** l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

**ATTENDU QUE** l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-0001 au bénéfice du lot 3 521 594 du cadastre du Québec (matricule 5511-88-6553) et de régulariser la situation garage isolé en cour avant au 281 chemin Gaudreau à Brigham (matricule 5511-88-6553) alors que l'article 70 du Règlement de zonage ne permet pas la construction de garage isolé en cour avant. La demande vise aussi à permettre la construction d'un abri auto annexé à l'avant de ce même garage alors que l'article 72 du Règlement de zonage interdit les abris autos dans les marges de recul prescrites pour le bâtiment principal.

---

**2017-240**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0003**

**Nature et effets de la demande DM 2017-0003 :**

Régulariser la situation de la maison au 152 chemin Gordon située entre 9,33 et 9,51 m de la ligne de terrain avant alors que l'article 64 du règlement de zonage 06-101 interdit les constructions en marge avant et que la grille des usages et normes prescrit une marge avant de 10 m pour la zone A-02. Permettre un agrandissement de 8' X 17' dans cette même marge avant.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur le lot 4 399 094 du cadastre du Québec (matricule 5413-20-3609), sur le même site que le 152, chemin Gordon à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

---

**2017-240**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0003**

**ATTENDU** l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

**ATTENDU QUE** l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-0003 au bénéfice du lot 4 399 094 du cadastre du Québec (matricule 5413-20-3609) et de régulariser la situation de la maison au 152 chemin Gordon située entre 9,33 et 9,51 m de la ligne de terrain avant alors que l'article 64 du règlement de zonage 06-101 interdit les constructions en marge avant et que la grille des usages et normes prescrit une marge avant de 10 m pour la zone A-02. Permettre un agrandissement de 8' X 17' dans cette même marge avant.

---

**2017-241**  
**VOIRIE**

Aucun dossier.

---

**2017-242**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-12**  
**EAU POTABLE - HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** l'Hôtel de Ville et les bâtiments ou constructions actuels et à venir dans son périmètre sont d'usage public;

**ATTENDU QUE** le centre communautaire Gilles-Giroux est également un lieu de rassemblement en cas de mesure d'urgence;

**ATTENDU** la responsabilité de la municipalité de fournir de l'eau potable aux utilisateurs de ces lieux;

**ATTENDU QUE** les travaux décrétés par ce règlement assurent un service public d'approvisionnement en eau potable de qualité;

**ATTENDU QUE** la sécurité et la santé du public sont ainsi protégées;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil du 27 juin 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté le 25 juillet 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-12 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 394 511.42 \$ et d'un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans le périmètre et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur: Danielle Cardin Pollender, Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine.

A voté contre: Gisèle Thériault

En faveur: 4

Contre : 1

**Adopté sur division.**

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 394 511.42 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU PAVILLON GILLES-GIROUX, DES JEUX D'EAU ET TOUT AUTRE BÂTIMENT D'USAGE PUBLIC POUVANT ÊTRE CONSTRUIT DANS LE PÉRIMÈTRE**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux (Centre communautaire), des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage publique dans le périmètre notamment les travaux d'approvisionnement d'eau brute, la mise en place d'un système de traitement d'eau potable ainsi que des travaux électriques le tout selon les plans et devis préparés par Michel Parnia, ingénieur, en date du 23 juin 2017 et l'estimation préparée par ce dernier, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 394 511.42 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 394 511.42 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, y compris de toute exploitation agricole, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

## **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

### **2017-243 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

### **2017-244 LOISIRS ET CULTURE RÉPARATION DES JEUX PARCS GILLES-DAIGNEAULT ET LACROIX**

**ATTENDU QUE** le câble du filet-araignée situé au Parc Lacroix est endommagé et que les coûts pour la quincaillerie et l'assemblage en usine ne sont pas couverts par la garantie;

**ATTENDU QUE** le câble du pont filet situé au Parc Claude-Daigneault est endommagé et demande une mise aux normes;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission de la firme Jambette au montant de 2 803.08\$ (plus taxes) pour la réparation de ces deux câbles et la mise aux normes du pont filet;
- d'autoriser le directeur général à affecter cette dépense au fonds de parc.

---

**2017-245**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-246**  
**VARIA**  
**DON – FONDATION BMP**

Le conseiller Daniel Meunier déclare son intérêt et se retire.

Suite au décès de Monsieur Paul-Eugène Lacasse, beau-père de notre conseiller Daniel Meunier, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Fondation BMP en sa mémoire.

---

**2017-247**  
**VARIA**  
**DISPOSITION DE MATÉRIAUX**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé à la liste ci-annexée soumise par Madame Gabrièle Laliberté-Auger, inspectrice municipale.

---

**2017-248**  
**RÉMUNÉRATION - PERSONNEL ÉLECTORAL-2017-**  
**MODIFICATION**

**ATTENDU** la mise en vigueur prochaine du Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

**ATTENDU** les traitements horaires minimaux prévus audit projet de règlement;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de modifier la résolution 2017-200 adoptée le 4 juillet 2017 pour ajouter à ladite résolution une rémunération particulière pour le Scrutateur et le Préposé à l'information et au maintien de l'ordre au montant de 14.10 \$ / heure.

---

**2017-249**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-250**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h55.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorière

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation du procès-verbal du 8 août 2017
  3. Approbation des comptes et transferts
  4. Rapport des dépenses autorisées
  5. Correspondance
  6. Administration
    - 6.1 Adjudication - Appel d'offres 2017-40- Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville**
    - 6.2 Adoption – Projet de politique familiale**
  7. Urbanisme
    - 7.1 Adoption – Règlement 2017-08 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101**
    - 7.2 Adoption – Règlement 2017-09 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101**
    - 7.3 Adoption – Règlement 2017-11 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101**
    - 7.4 Départ de l'inspectrice municipale – Résolution**
    - 7.5 Avis de motion – Règlement 2017-15 – Modifiant le règlement sur le zonage 06-101 concernant les normes relatives à l'affichage dans certaines zones commerciales**
  8. Voirie
    - 8.1 Adjudication – Appel d'offres 2017-36 – Réfection fossés et ponceaux chemin Daigneault, Fordyce et Miltimore**
    - 8.2 Acceptation des dépenses relatives à l'exécution des travaux de rechargement sur les chemins Langevin et Maple Dale (Appel d'offres 2017-34)**
  9. Eaux usées et eau potable
    - 9.1 Secteur Guay – Avis d'assemblée d'information publique**
    - 9.2 Achat d'une pompe – Poste Lacroix**
  10. Sécurité publique
  11. Loisirs et culture
  12. Environnement
    - 12.1 Regroupement d'achats des bacs bruns - RIGMRBM**
  13. Varia
    - 13.1 Avis d'assemblée extraordinaire (20 septembre)**
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
-

**2017-251**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2017-252**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DU 8 AOÛT 2017**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017.

---

**2017-253**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 241 016.20\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-254**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-255**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-256**  
**ADMINISTRATION**  
**APPEL D'OFFRES 2017-40**  
**RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'appel d'offres 2017-40 pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville de la municipalité avec plans et devis joint numéro 3807 prévoyant entre autres la pose d'un bardeau prescrit soit du bardeau d'asphalte Dakota, l'installation de fascia, la pose de gouttières et soffites ventilés, l'ajout de ventilateur et des travaux de cheminée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-40 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES
Toitures Larose MR inc.	46 661.45

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix forfaitaire, pour des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville conformément au plan et devis numéro 3807 dans la cadre de l'appel d'offres 2017-40 soit la proposition de l'entreprise Toitures Larose MR inc. au prix de 46 661.45 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document.

---

**2017-257**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Marc Labrecque et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de politique familiale soumise par le comité d'élaboration.

Des copies de ce projet de politique ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-258**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-08**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement le 8 août 2017;

**ATTENDU** l'absence de demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 2017-08;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-259**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-09**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement le 8 août 2017;

**ATTENDU** l'absence de demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 2017-09;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-09 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-260**  
**URBANISME**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-11**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2017;

**ATTENDU** la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement le 8 août 2017;

**ATTENDU** l'absence de demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 2017-11;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2017-11 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-261**  
**URBANISME**  
**DÉPART DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** Madame Gabrièle Laliberté-Auger, inspectrice municipale, quittera ses fonctions en date du 13 septembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le remplacement de ce poste doit être fait compte tenu du congé de maternité de madame Laura Lee, inspectrice municipale en titre;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité

- d'accepter l'offre de services de la compagnie GESTIM inc datée du 8 août 2017 et conformément au contrat intitulé « Convention pour les services de permis et inspection » ;

- de nommer Monsieur Jules Brunelle, inspecteur municipal en remplacement de Madame Laura Lee, au départ de Madame Laliberté-Auger;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document;

---

**2017-262**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-15 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 06-101**

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2017-15 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 concernant les normes relatives à l'affichage dans certaines zones commerciales.

---

**2017-263**  
**VOIRIE**  
**ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2017-36**  
**RÉFECTION FOSSÉS ET PONCEAUX SUR LES**  
**CHEMINS DAIGNEAULT, FORDYCE ET MILTIMORE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-36 dont une (1) non conforme.

SOUMISSIONNAIRES	OPTION A Chemins Daigneault et Fordyce MONTANT (taxes incl.)	OPTION B Chemin Miltimore MONTANT (taxes incl.)
Roger Dion et fils 2006 inc.	A : 34 469,51\$	B : 32 279,24\$
Excavation Dominic Carey inc.	A : 50 943,35\$	B : 53 874,65\$
Excavation St-Pierre Tremblay inc.	A : 42 478,59\$	B : 30 929,00\$
Excavation CMR inc.	A : 26 694,20\$	B : 28 588,53\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de retenir l'option A, d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de réfection de fossés et de ponceaux sur les chemins Daigneault et Fordyce dans le cadre de l'appel d'offres 2017-36 soit la proposition de l'entreprise Roger Dion et fils 2006 inc. au prix de 34 469.51 \$ taxes incluses.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document;
- de reporter l'option « B » soit la réfection de fossés et ponceaux sur le chemin Miltimore.

**2017-264**  
**VOIRIE**  
**ACCEPTATION DES DÉPENSES RELATIVES À L'EXÉCUTION DES**  
**TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LES CHEMINS**  
**LANGEVIN ET MAPLE DALE**  
**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**  
**AIRRL-2016-248**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les dépenses relatives à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de rechargement sur les chemins Langevin et Maple Dale pour un montant total de 104 624.77\$;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à fournir les factures attestant des sommes réelles dépensées à l'exécution de ce projet et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-265**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**SECTEUR GUAY**  
**AVIS D'ASSEMBLÉE D'INFORMATION PUBLIQUE**

Un avis d'assemblée d'information publique sera distribué aux résidents du secteur Guay pour les inviter à participer à une rencontre d'information.

---

**2017-266**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**ACHAT D'UNE POMPE – POSTE LACROIX**  
**(REEMPLACEMENT)**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et accepté à l'unanimité de retenir la soumission de la compagnie Pompex inc. pour l'achat d'une pompe Flygt MP3102HT-1.5" au montant de 8 451.81\$ et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à affecter cette dépense au fonds de roulement et à la TECQ.

---

**2017-267**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-268**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

**2017-269**  
**ENVIRONNEMENT**  
**REGROUPEMENT D'ACHATS**  
**BACS DE COMPOSTAGE (BRUNS) – RIGMRBM**

**Regroupement d'achat - Bacs de compostage**

**CONSIDÉRANT** que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Brigham désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Gisèle Thériault et adopté unanimement :

- que la Municipalité de Brigham confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes;
- que la Municipalité de Brigham confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables;
- que la Municipalité de Brigham s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs;
- que le directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné à titre de représentant de la Municipalité de Brigham pour participer aux réunions du regroupement d'achats.
- que la Municipalité de Brigham s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées;
- que les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Municipalité de Brigham;

- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente intermunicipale concernant la délégation pour procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs de compostage et tout autre document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-270**  
**VARIA**  
**AVIS D'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

Au moins une assemblée extraordinaire se tiendra le mercredi 20 septembre 2017 à 19h30.

---

**2017-271**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-272**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 8h07.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorière

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 20 septembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Danielle Cardin Pollender, Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Pavillon Gilles-Giroux – Programme d'infrastructure communautaire de Canada (PIC 150) Volet II**
  - 3.2 Avis de motion – Règlement 2017-13 – Règlement d'emprunt Eau potable secteur Guay**
  - 3.3 Renouvellement de la convention d'exploitation / CRSBP Montérégie**
  - 3.4 Voyage en train – 25 septembre 2017**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

**2017-273**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**2017-274**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-275**

### **ADMINISTRATION PAVILLON GILLES-GIROUX PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) VOLET II**

**ATTENDU** la subvention reçue dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) volet II pour la rénovation du Pavillon Gilles-Giroux laquelle subvention couvre 50% du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** les délais pour l'obtention de l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole forcent la Municipalité à revoir l'envergure des travaux initialement prévus;

**ATTENDU QUE** le pavillon Gilles-Giroux nécessite des rénovations urgentes, notamment la réfection des fondations, la mise aux normes des installations électriques et l'ajout d'espace de rangement multifonctionnel pour permettre son utilisation de façon pérenne, dans le respect de l'environnement aux bénéficiaires du Comité des loisirs de Brigham et des utilisateurs;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que le préambule fasse partie intégrale de la présente résolution;
- d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le surplus accumulé de la municipalité pour un maximum de 80 000\$ incluant les honoraires professionnels pour chacun de ces chantiers.

---

**2017-276**  
**ADMINISTRATION**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-13**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – EAU POTABLE SECTEUR GUAY**

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant des travaux pour l'alimentation en eau potable et les travaux collatéraux pour le secteur Guay et au décret d'un emprunt pour financer cette dépense à la charge principalement du secteur.

---

**2017-277**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉSEAU BIBLIO – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**  
**D'EXPLOITATION (DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020)**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter le projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque présenté par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;
- de financer cette dépense estimée à environ 2 250 \$ par année plus taxes à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**2017-278**  
**ADMINISTRATION**  
**PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS MONTRÉAL-SHERBROOKE**  
**VOYAGE EN TRAIN**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke, la Fondation Trains de nuit organise un voyage promotionnel le 25 septembre 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser une contribution de 500.00\$, incluant 2 billets (75.00\$ pour chaque billet additionnel) pour le financement de ce voyage promotionnel;
- de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement conformément à la réglementation.
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

---

**2017-279**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-280**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 00.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 26 septembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Danielle Cardin Pollender, Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 **Adoption - Projet de règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay**
  - 3.2 **Employé de voirie – prolongement période de travail**
  - 3.3 **Renouvellement contrat de service – SPA des Cantons**
  - 3.4 **Adoption – Projet de règlement numéro 2017-15 modifiant le règlement de zonage numéro 06-101 concernant les normes relatives à l'affichage dans certaines zones commerciales**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

#### **2017-281 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **2017-282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

#### **2017-283 ADMINISTRATION ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2017-13 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ATTENDU** les études de faisabilité réalisées;

**ATTENDU QU'**une séance d'information avec les résidents du secteur Guay a été tenue le 18 septembre 2017;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2017-13  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT  
DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT  
POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable du Secteur Guay le tout selon les études de faisabilité et études préliminaires préparées par Charles Rousseau, ingénieur, Tolbaz et Annie Labelle Lauzon, ing. jr., chargée de projet ainsi que Samuel Trépanier, géo., M. Sc., hydrogéologue, LCL Environnement, en date du 11 septembre 2017 et l'estimation qui y est jointe en date du 25 septembre 2017 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 10% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant sur la base du nombre d'unités d'évaluation telle qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 25% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 65% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un l'immeuble imposable sur lequel est construit un bâtiment raccordé à un réseau desservi par le puits opéré par la municipalité ou raccordé à un puits municipal et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » [même que l'article précédent] une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 65% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le nombre d'immeubles assujettis est établi au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les immeubles imposables raccordés le 1<sup>er</sup> septembre 2017, même s'ils étaient débranchés de ce réseau après cette date, demeurent assujettis au paiement de cette compensation comme s'ils demeuraient raccordés, et sont comptabilisés pour l'établissement de celle-ci.

## **ARTICLE 7.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 8.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

## **ARTICLE 9.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 10.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-284  
ADMINISTRATION  
EMPLOYÉ DE VOIRIE  
PROLONGEMENT PÉRIODE DE TRAVAIL**

**ATTENDU** l'adoption des résolutions 2017-166 et 2017-203;

**ATTENDU** les travaux en cours concomitant avec processus électoral;

**ATTENDU** l'entente intervenue avec le syndicat annexée à la présente;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de retenir les services de Monsieur Alain Rudd pour une période additionnelle s'échelonnant du 2 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2017;
- d'autoriser le maire et le directeur général a signé tout document notamment l'entente intervenue avec le syndicat pour donner suite au présente.

---

**2017-285  
ADMINISTRATION  
RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE (SUR APPEL)  
SPA DES CANTONS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la SPA des Cantons pour un service sur appel jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2018;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

**2017-286**  
**ADMINISTRATION**  
**PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-15**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À L’AFFICHAGE**  
**DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES**

**ATTENDU QU’UN** avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 2017;

Il est proposé par Marc Labrecque, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d’adopter le projet de règlement numéro 2017-15 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 concernant les normes relatives à l’affichage dans certaines zones commerciales.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l’objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-15**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 06-101**  
**CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À L’AFFICHAGE**  
**DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES**

Le Conseil de la municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Le règlement de zonage numéro 06-101 est modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

L’article 160 de ce règlement est modifié par le suivant :

**« 160 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE I1-34**

Dans la zone I1-34, les dispositions suivantes s’appliquent :

- 1) Enseigne rattachée au bâtiment :
  - a) une (1) seule enseigne soit apposée à plat, soit lettrée sur le mur de façade, soit sur une marquise, soit suspendue, soit projetante est autorisée;
  - b) dans le cas où l’établissement fait face à plus d’une rue, une deuxième enseigne est autorisée. Toutefois une (1) seule enseigne peut être installée sur une même façade;
  - c) la superficie maximale de chacune des enseignes est de quatre mètres carrés (4m<sup>2</sup>).
- 2) Enseigne détachée du bâtiment :
  - a) une (1) seule enseigne sur poteau ou muret est autorisée par établissement à la condition qu’il n’y ait aucune enseigne de type projetante sur le bâtiment;

- b) l'enseigne sur poteau ou muret doit respecter une marge de recul de trois (3) mètres de l'emprise de toute rue et de toute zone à dominance autre;
  - c) la superficie maximale autorisée de l'enseigne sur poteau ou sur muret est de cinq mètres carrés (5m<sup>2</sup>).
- 3) Enseigne concernant la cueillette ou la vente de produit agricole :
- a) une (1) seule enseigne sur poteau ou muret est autorisée par terrain;
  - b) un aménagement paysager doit être prévu à la base de l'enseigne;
  - c) les dimensions de l'enseigne ne peuvent excéder 2.5 mètres sur 3.65 mètres;
  - d) la hauteur de l'enseigne ne peut excéder 5.5 mètres;
  - e) si le message est imprimé sur une toile, il doit être remplacé au moins deux fois par année civile;
  - f) l'enseigne sur poteau ou muret doit respecter une marge de recul de trois (3) mètres de l'emprise de toute rue et de toute zone à dominance autre;
  - g) les dispositions du présent paragraphe ont préséance sur toutes dispositions incompatibles du chapitre 13 du présent règlement. »

### ARTICLE 3 :

Le règlement est modifié par l'insertion, après l'article 160, de l'article 160.1 suivant :

#### **« 160.1 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE C1-23**

Malgré les dispositions générales sur l'affichage, les dispositions supplémentaires aux zones commerciales et les dispositions supplémentaires relatives aux stations-service, dans la zone C1-23, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1) Enseigne rattachée au bâtiment :
  - a) maximum trois (3) enseignes par façade de bâtiment sur laquelle la localisation d'une enseigne est autorisée;
  - b) autorisée sur une façade qui fait face à une rue ou à une aire de stationnement;
  - c) la superficie maximale des enseignes est de 0,6 mètre carré (0,6m<sup>2</sup>) par mètre linéaire de façade donnant sur une rue ou une aire de stationnement.
- 2) Enseigne détachée du bâtiment :
  - a) une (1) seule structure supportant des enseignes détachées est autorisée par terrain;
  - b) toute partie d'une enseigne détachée et sa structure support doivent être implantées à plus d'un (1) mètre d'une ligne de terrain, sans empiéter dans le triangle de visibilité;
  - c) la superficie maximale autorisée de l'enseigne détachée est de vingt-cinq mètres carrés (25m<sup>2</sup>);
  - d) la hauteur maximale est fixée à douze (12) mètres;
  - e) la largeur maximale d'une enseigne détachée et de son support est prescrite à cinq (5) mètres.
- 3) Enseigne sur la marquise des pompes :
  - a) la superficie maximale est fixée à vingt-cinq pour cent (25%) de la surface visée;
  - b) la hauteur peut excéder celle de la toiture de la marquise, jusqu'à un maximum de deux (2) mètres.

- 4) Enseigne d'un service au volant :
- a) une (1) enseigne de type « menu », d'une superficie maximale de cinq mètres carrés (5m<sup>2</sup>), est autorisée par allée de service à l'auto;
  - b) une (1) enseigne de type « pré-menu », d'une superficie maximale d'un mètre virgule cinq mètres carrés (1,5m<sup>2</sup>) est également autorisée par allée de service à l'auto.
- 5) Enseigne directionnelle :
- a) autant de structure nécessaire pour guider l'utilisateur sur le site peut être implantée;
  - b) toute partie d'une enseigne détachée et sa structure support doivent être implantées à plus d'un (1) mètre d'une ligne de terrain, sans empiéter dans le triangle de visibilité;
  - c) la superficie maximale d'une enseigne directionnelle est fixée à un mètre carré (1m<sup>2</sup>);
  - d) la hauteur maximale est prescrite à un mètre virgule cinq mètres (1,5m).
- 6) Enseigne concernant la cueillette ou la vente de produit agricole :
- a) une (1) seule enseigne sur poteau ou muret est autorisée par terrain;
  - b) un aménagement paysager doit être prévu à la base de l'enseigne;
  - c) les dimensions de l'enseigne ne peuvent excéder 2,5 mètres sur 3,65 mètres;
  - d) la hauteur de l'enseigne ne peut excéder 5,5 mètres;
  - e) si le message est imprimé sur une toile, il doit être remplacé au moins deux fois par année civile;
  - f) l'enseigne sur poteau ou muret doit respecter une marge de recul de trois (3) mètres de l'emprise de toute rue et de toute zone à dominance autre;
  - g) les dispositions du présent paragraphe ont préséance sur toutes dispositions incompatibles du chapitre 13 du présent règlement. »

ARTICLE 4 :

La grille des usages et normes de l'annexe « C » de ce règlement est modifiée de façon à insérer, vis-à-vis la section « notes » de la colonne applicable à la zone C1-23, la note « *Voir dispositions chapitre 13, art. 160.1* ».

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM**, ce \_\_ jour du mois de septembre 2017.

---

Normand Delisle, maire

---

Me Pierre Lefebvre, avocat  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-287**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-288**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h04.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation des procès-verbaux du 5, 20 et 26 septembre 2017
  3. Approbation des comptes et transferts
  4. Rapport des dépenses autorisées
  5. Correspondance
  6. Administration
    - 6.1 Autorisation – Liste de destruction des dossiers**
    - 6.2 Adoption – Projet du plan d'action de la Politique familiale**
    - 6.3 Adjudication – Appel d'offres 2017-41 – Accessibilité / Hôtel de Ville**
    - 6.4 Engagement - Aide administrative - Temporaire**
    - 6.5 Adoption du projet de règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables**
    - 6.6 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)**
    - 6.7 Adoption du règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay**
    - 6.8 État comparatif et prévisionnel**
  7. Urbanisme
  8. Voirie
    - 8.1 Autorisation provisoire des travaux – Appel d'offres 2017-14 - Ponceau rue Guay**
    - 8.2 Adjudication - Appel d'offres 2017-28 – Déneigement et déglçage des chemins de la Municipalité de Brigham**
  9. Eaux usées et eau potable
  10. Sécurité publique
  11. Loisirs et culture
  12. Environnement
  13. Varia
    - 13.1 Disposition de matériaux**
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
-

**2017-289**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2017-290**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**DU 5, 20 ET 26 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et le procès-verbal des séances extraordinaires du 20 et 26 septembre 2017.

---

**2017-291**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 319 960.42\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-292**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-293**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2017-294**  
**ADMINISTRATION**  
**ARCHIVES –DESTRUCTION DE DOSSIERS**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur la liste jointe à la présente résolution, préparée par Dominique Boisvert, archiviste, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur.

---

**2017-295**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – PROJET DU PLAN D'ACTION - POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du plan d'action de la politique familiale soumis par le comité d'élaboration.

Des copies de ce projet de ce plan d'action ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-296**  
**ADMINISTRATION**  
**ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES 2017-41**  
**ACCESSIBILITÉ – HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2017-41 – Accessibilité Hôtel de Ville;

**ATTENDU QUE** le prix soumis avait un écart important avec les estimations budgétaires;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de ne pas donner suite au processus d'appel d'offres 2017-41.

---

**2017-297**  
**ADMINISTRATION**  
**ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE AIDE ADMINISTRATIVE**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'engagement de Madame Sylvie Lamoureux comme aide administrative temporaire (3 jours semaine ou selon les besoins) à compter du 26 septembre 2017, et ce jusqu'au 22 décembre 2017.

---

**2017-298**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14**  
**DÉCRÉTANT**  
**DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE**  
**472 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**  
**POUR L'INSTALLATION DE FEU DE CIRCULATION POUR**  
**L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 8 août 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 DÉCRÉTANT  
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE  
472 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT  
POUR L'INSTALLATION DE FEU DE CIRCULATION POUR  
L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables le tout conformément au plan préliminaire et l'estimation préparés par Martine Bélanger, ingénieur, Cima, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » auquel s'ajoutent les frais incidents.

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 472 000\$ pour les fins du présent règlement.

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 472 000\$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 30% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant sur la base du nombre d'unités d'évaluation telle qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 25% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 45% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 45% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu du présent article peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le présent article.

Le paiement doit être effectué avant le \_\_\_\_\_. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement avant le terme susmentionné exempte le propriétaire ou l'occupant de la compensation en vertu du présent article pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

## **ARTICLE 7.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 8.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

## **ARTICLE 9.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 10.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-299**  
**ADMINISTRATION**  
**TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

**ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

---

**2017-300**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT 2017-13**  
**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT**  
**DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**  
**POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT**  
**EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ATTENDU QU'**une séance d'information avec les résidents du secteur Guay a été tenue le 18 septembre 2017;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 2017;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du 26 septembre 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**ADOPTION - RÈGLEMENT 2017-13**  
**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT**  
**DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**  
**POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT**  
**EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable du Secteur Guay le tout selon les études de faisabilité et études préliminaires préparées par Charles Rousseau, ingénieur, Tolbaz et Annie Labelle Lauzon, ing. jr., chargée de projet ainsi que Samuel Trépanier, géo., M. Sc., hydrogéologue, LCL Environnement, en date du 15 septembre 2017 et l'estimation qui y est jointe en date du 25 septembre 2017 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

## **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 \$ sur une période de 20 ans.

## **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 10% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant sur la base du nombre d'unités d'évaluation telle qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 25% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 65% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire de l'immeuble imposable sur lequel est construit un bâtiment raccordé à un réseau desservi par le puits opéré par la municipalité ou raccordé à un puits municipal et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » [même que l'article précédent] une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 65% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le nombre d'immeubles assujettis est établi au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les immeubles imposables raccordés le 1<sup>er</sup> septembre 2017, même s'ils étaient débranchés de ce réseau après cette date, demeurent assujettis au paiement de cette compensation comme s'ils demeuraient raccordés, et sont comptabilisés pour l'établissement de celle-ci.

**ARTICLE 7.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 8.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**ARTICLE 9.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 10.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-301  
ADMINISTRATION  
ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL**

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 août 2017;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 août 2017.

---

**2017-302  
URBANISME**

Aucun dossier.

---

**2017-303**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2017-14 – TRAVAUX DE PONCEAU RUE GUAY**  
**ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter les dépenses relatives à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau sur la rue Guay et d'autoriser le paiement d'un montant de 52 248.37\$ (taxes incluses) à l'entreprise Roger Dion et Fils tel qu'inscrit sur le décompte no. 1 fait par la firme Avizo;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à fournir les factures attestant des sommes réelles dépensées à l'exécution de ce projet et à signer tout document à cet effet.
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-304**  
**VOIRIE**  
**ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2017-28**  
**DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres 2017-28 :

Soumissionnaire	Contrat 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
Enviro Transpex inc.	811 939.65\$
Huard Excavation inc.	1 292 475.37\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour le déneigement et le déglacage des chemins de la Municipalité de Brigham soit celle de Enviro Transpex inc. au montant de 811 939.65\$ (taxes incluses) pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 avec possibilité de deux années d'options ainsi que le déneigement et le déglacage des trottoirs (Option C) pour un montant annuel de 6 957.50\$ (plus taxes) en vertu du même terme;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-305**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**2017-306**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-307**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**2017-308**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-309**  
**VARIA**  
**DISPOSITION DE MATÉRIAUX**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé à la liste ci-annexée soumise par Madame Marie-Ève Tétreault, inspectrice municipale adjointe.

---

**2017-310**  
**VARIA**  
**REMERCIEMENTS**

Le maire, Monsieur Normand Delisle, remercie les membres du conseil municipal.

---

**2017-311**  
**VARIA**  
**AVIS D'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**  
**5 OCTOBRE 2017**

Une assemblée extraordinaire se tiendra le jeudi 5 octobre 2017 à 19h30.

---

**2017-312**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-313**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 55.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Adoption du règlement 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables**
  - 3.2 Autorisation provisoire de travaux – Appel d'offres 2017-09 – Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud – Scellement de fissures**
  - 3.3 Adjudication – Appel d'offres 2017-04 Projet 110-001 – Fourniture et installation d'une unité de traitement d'eau potable**
  - 3.4 Délégation de pouvoirs en matière contractuelle – Fourniture et installation d'une alimentation d'eau brute et potable**
  - 3.5 Fourniture et installation d'une nouvelle entrée électrique – Traitement d'eau**
  - 3.6 Autorisation de paiement partiel – Borne sèche – Parc Claude Piel**
  - 3.7 Autorisation provisoire de travaux – Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville**
  - 3.8 Approbation de comptes et transferts**
  - 3.9 Aide financière temporaire – Comité des Loisirs de Brigham (1974) inc.**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

### 2017-314 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne qu'un premier avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil et qu'un avis amendé a été notifié à tous les membres du conseil et dépose un avis de renonciation et d'ajout à l'ordre du jour.

Il est proposé par Philippe Dunn, secondé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de l'avis.

**2017-315**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-316**  
**ADOPTION –RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 DÉCRÉTANT**  
**DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE**  
**472 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**  
**POUR L'INSTALLATION DE FEU DE CIRCULATION POUR**  
**L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 8 août 2017;

**ATTENTU QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance du 3 octobre 2017;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC BROME-MISSISQUOI**  
**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 DÉCRÉTANT**  
**DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE**  
**472 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**  
**POUR L'INSTALLATION DE FEU DE CIRCULATION POUR**  
**L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES**

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables le tout conformément au plan préliminaire et l'estimation préparés par Martine Bélanger, ingénieur, Cima, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » auquel s'ajoutent les frais incidents.

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 472 000\$ pour les fins du présent règlement.

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 472 000\$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 30% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant sur la base du nombre d'unités d'évaluation telle qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 25% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 45% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 45% de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu du présent article peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le présent article.

Le paiement doit être effectué avant le 28 février 2018. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement avant le terme susmentionné exempte le propriétaire ou l'occupant de la compensation en vertu du présent article pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

#### **ARTICLE 7.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 8.**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

## **ARTICLE 9.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 10.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-317**  
**APPEL D'OFFRES 2017-09 – ENROBÉ BITUMINEUX**  
**PRÉPARÉ ET POSÉ À CHAUD**  
**ET SCHELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS**  
**ACCEPTATION PROVISOIRE DE TRAVAUX**

**ATTENDU** la recommandation de la firme Groupe SM inc.;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Marc Labrecque, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement partiel d'un montant de 71 796.05\$ (taxes incluses représentant les sommes dues pour la partie conforme des travaux moins une retenue de 5%) pour l'exécution de travaux effectués par l'entreprise Construction Bau-Val inc. dans le cadre de l'appel d'offres 2017-09 Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud et scellement de fissures sur divers chemins;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à fournir les factures attestant des sommes réelles dépensées à l'exécution de ce projet et à signer tout document à cet effet.

**2017-318**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**ADJUDICATION – APPEL D’OFFRES 2017-04**  
**PROJET 110-001**  
**FOURNITURE ET INSTALLATION D’UNE UNITÉ**  
**DE TRAITEMENT D’EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de l’appel d’offres 2017-04 – Projet 110-001 :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
A. Guay & fils Construction inc.	327 589.07\$
Construction Multi-Mécanix inc.	362 077.91\$

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d’accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l’installation d’une unité de traitement d’eau potable soit celle de A. Guay et fils Construction inc. au montant de 327 589.07\$ (taxes incluses);
- de financer cette dépense au fond général et à la Taxe sur l’essence et contribution du Québec (TECQ);
- que le tout soit conditionnel à l’approbation par le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d’emprunt numéro 2017-12 de la Municipalité de Brigham pour le financement de ce projet et des demandes de subvention suivant le TECQ;
- que le tout soit conditionnel également à l’autorisation du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (ci-après le MDDELCC) pour réaliser un projet assujéti à l’article 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*;
- d’autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-319**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**  
**FOURNITURE ET INSTALLATION D’UNE ALIMENTATION**  
**D’EAU BRUTE ET POTABLE**

**ATTENDU** l’absence de soumission pour l’appel d’offres 2017-004 (projet 110-002) d’une alimentation d’eau brute et potable et des différents types d’objets ou mandats distincts compris audit appel d’offres;

**ATTENDU** les délais nécessaires à la réalisation des travaux et l’approche de la période hivernale;

**ATTENDU QU’**en l’absence d’alimentation en eau, l’appel d’offres relatif au traitement d’eau deviendrait impossible à réaliser avec les conséquences que cela implique;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général et de l’intérêt public en jeu;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante de la présente;
- d'autoriser le directeur général a exercé sa délégation de pouvoirs en matière contractuelle pour procéder alternativement à la réalisation des divers travaux relatifs à alimentation en eau, le tout sous la surveillance de la municipalité et/ou ses propres mandataires.

---

**2017-320**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE**  
**NOUVELLE ENTRÉE ÉLECTRIQUE – TRAITEMENT D'EAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité 3 soumissionnaires pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle entrée électrique – Traitement d'eau.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission de l'entreprise Les Installations JMC Électrique inc. pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle entrée électrique au montant de 12 880.31\$ (taxes incluses);
- que le tout soit conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt numéro 2017-12 de la Municipalité de Brigham pour le financement de ce projet;
- de financer cette dépense au fond général et à la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-321**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT PARTIEL**  
**BORNE SÈCHE – PARC CLAUDE PIEL**

**ATTENDU** les travaux exécutés pour la mise à niveau de la borne sèche située au Parc Claude Piel;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement de la facture numéro 851 au montant de 16 671.38\$ (taxes incluses) à hauteur de 50%;
- de retenir une somme de 50% de ladite facture pour les travaux correctifs à être effectués par l'entrepreneur ou à défaut par la municipalité à même cette retenue.

**2017-322**  
**AUTORISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**  
**RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter les dépenses relatives à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et d'autoriser le paiement d'un montant de 45 440.66\$ (taxes incluses) à l'entreprise Toitures Larose tel qu'inscrit sur le certificat de paiement no. 1 fait par l'architecte Chantal Brodeur;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-323**  
**APPROBATION DE COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 130 594.07\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

---

**2017-324**  
**AIDE FINANCIÈRE TEMPORAIRE**  
**COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC.**

**ATTENDU** l'aide financière versée dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 tel que mentionné dans la résolution 2017-201;

**ATTENDU** les besoins financiers temporaires du Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. dans le cadre du projet d'aménagement des jeux d'eau et de la réfection du terrain de baseball notamment pour assumer les montants de taxes remboursables afférents;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à transférer les sommes nécessaires pour un maximum de 24 999\$ au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. afin de pourvoir à des dépenses temporaires engagées dans le cadre du projet, ce montant étant remboursable au plus tard en 2018;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le surplus accumulé de la municipalité.

---

**2017-325**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2017-326**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu  
unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 50.

---

Normand Delisle  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## PROCÈS-VERBAL NON RATIFIÉ

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et du 5 octobre 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Administration
  - 5.1 **Mot des nouveaux élus**
  - 5.2 **Déclaration d'intérêts pécuniaires**
  - 5.3 **Changement de signataire – Caisse Populaire Desjardins**
  - 5.4 **Maire suppléant – Nomination**
  - 5.5 **Conseil des maires – Nomination d'un représentant en l'absence du maire**
  - 5.6 **Dépôt du certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-13**
  - 5.7 **Dépôt du certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-14**
  - 5.8 **Comités et organismes**
  - 5.9 **Acceptation des travaux – Paiement final – Travaux d'imperméabilisation des fondations du Pavillon Gilles-Giroux**
6. Correspondance
  - 6.1 **UMQ – Renouvellement cotisation annuelle**
7. Urbanisme
8. Voirie
  - 8.1 **Fermeture de fossé – 118 rue des Sittelles**
  - 8.2 **Élargissement de l'entrée d'accès – 115 avenue Le Cavalier**
  - 8.3 **Club Motoneige Baie Missisquoi – Autorisation de passage chemin Fordyce**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
  - 13.1 **Le Diapason – Achat de poinsettias**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

2017-327

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

**2017-328**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**3 ET 5 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

**2017-329**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 257 125.87\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Alarme TOP	Liaison digitale annuelle	48.29 \$
ALPHA Serrurier	Fourniture de 2 clés A - bâtiment des loisirs	13.80
Asphalte des Cantons (division Sintra)	Rapiéçage d'asphalte suite au remplacement du ponceau coin avenue du Domaine	3 812.78
ATLAS papeterie	Fournitures de bureau	548.65
Automobiles M. Rocheleau inc.	Huile, filtre et lubrification	68.35
AVIZO Experts-conseils	Remplacement de deux ponceaux et surveillance	1 276.45
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	641.52
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	66.00
Bell Canada	Facture mensuelle pour ligne téléphonique du poste de pompage Brodeur	139.44
Bell Canada	Facture mensuelle pour ligne téléphonique du Comité des Loisirs	138.94
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	365.79
BIOVET	Service d'analyse de l'eau potable et eaux usées	565.67
BuroPro Citation	Divers livres bibliothèque	273.53
Cabinet Joseph inc.	Location toilette	899.69
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	795.68
CANAC	Attaches et serviettes protect.	14.88
Chantal Brodeur, architecte	Services professionnels pour la surveillance pour la réfection de la toiture	3 621.71
COMAQ	Projets de loi 112 et 122	241.45
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte froide en poche	91.41
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager du mois de septembre	1 061.80
Danielle Cardin		
Pollender	Congrès et délégation	102.09
Distribution eau RC - AMARO	Fourniture d'eau	26.00
Éditions Yvon Blais	Mesures disciplinaires MAJ 2	132.35
Éditions Yvon Blais	Aménagement urbanisé annoté MAJ 41	162.80
Enviro 5	Service hydropression - plan d'intervention (nettoyage et inspection)	14 989.92
Excavation C.M.R.	Ponceau (Du Domaine) - retirer dam castor (Coveduck) / Pelle, 10 roues et pierre concassée	18 625.86
FILGO Énergie	Mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 012.14
FM électrique inc.	Service d'entretien du réseau électrique public	1 817.37
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 028.42

Formiciel inc.	Enveloppes 2 fenêtres	287.01
Gilles Freland	Service d'entretien ménager bâtiment des loisirs	175.00
Girafe conseils T.I.	Frais mensuels pour Office365, exchange cloud pour le mois d'octobre	168.44
Groupe CT	Lecture de compteur du photocopieur Canon	485.36
Guylaine Poudrier	Rencontre assurances collectives - La Capitale	19.78
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	5 516.00
Industrielle Alliance	Contribution mensuelle au REER de l'employé	244.96
Installations J.M.C. Électrique inc.	Trouble poteau élec. Domaine Lacroix et fils, conduit, conduit et elbow	2 519.62
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collective pour le mois de novembre	1 526.18
Les Éditions juridiques FD	Enveloppe - révision / Enveloppes, scrutin, isoloir, relevés, étiquettes	1 382.28
Locaplus	Cadres, croix, plateformes et roulettes	41.60
Martech		
Signalisation Médias	Panneaux P125 - Transport	252.96
Transcontinental S.E.N.C.	Avis rôle triennal - annonce 4 couleurs / Annonce Le Guide	791.96
Michel Parnia	Frais de déplacements pour suivi de projet	1 032.31
N. Bernard pneus	Essence	703.58
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins	7 473.38
Patrick Ewing	Service d'entretien des parcs municipaux, tonte de pelouse et poubelles	1 575.15
Petite caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	48.75
PG Solutions	Formation web dépôt de rôle - entretien et soutien - licence Power Builder	1 444.09
Pitney Works	Frais mensuel - recharge timbreuse et encre	1 433.16
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets	8 018.22
Récupération 2000 inc.	Service de collecte des matières résiduelles et recyclables pour le mois d'octobre	10 533.30
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	2 995.77
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	7 679.93
ROCHON Experts-conseils	Plan et devis - projet 17-106-2 entrée électrique unifiée	1 292.32
Roger Dion & Fils	Travaux drainage rue Aurèle	23 264.04
Roger Dion & Fils	Travaux de drainage chemin Fordyce	33 860.14
Roger Dion & Fils	Projet fédéral PIC 150 volet 2 - bâtiment des loisirs	22 852.43
Roger Dion & Fils	Réaménagement d'un fossé 223 Georges	4 058.62
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	119.55
SEAO - Constructo	Frais de parution	256.55
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées	1 946.42
SINTRA inc.	Pierre concassée	4 233.79
Somavrac CC inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	1 793.71
SPA des Cantons	Animal errant	210.00
Tetra Tech QI inc.	Plan d'intervention (TECQ)	2 874.38
TOLBAZ inc.	Charles Rousseau - préparation documents appel d'offre, analyse, etc.	8 663.37
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	255.69
Ville Cowansville	Inscriptions natation (enfants/adultes) et patinage	13 079.28
Ville Cowansville	Frais administratifs	415.64
VISA Desjardins	Factures mensuelles	531.47
Wolters Kluwer	Manuel de l' élu municipal	395.69

**Sous-total des déboursés**

**229 034.66 \$**

Autres déboursés pour approbation:

Salaires employés et traitement des élus pour le mois d'octobre	21 133.26
Rémunération personnel électoral, résolution 2017-248	6 795.16

	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins	32.79
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	<u>130.00</u>
<b>Total des déboursés</b>		<u><b>257 125.87 \$</b></u>

---

**2017-330**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2017-331**  
**ADMINISTRATION**  
**MOT DES NOUVEAUX ÉLUS**

M. le maire s'adresse aux citoyens présents dans la salle au nom des nouveaux élus.

---

**2017-332**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les membres du conseil, Mesdames Mireille Guay, Gisèle Thériault et Messieurs Steven Neil, Philippe Dunn, Réjean Racine et Daniel Meunier déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

---

**2017-333**  
**ADMINISTRATION**  
**CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – CAISSE POPULAIRE  
DESJARDINS**

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer le maire, Monsieur Steven Neil, représentant de la Municipalité de Brigham à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins.

---

**2017-334**  
**ADMINISTRATION**  
**MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de nommer Monsieur Daniel Meunier au poste de maire suppléant pour une période de quatre (4) mois à compter du 12 novembre 2017.

---

**2017-335**  
**ADMINISTRATION**  
**CONSEIL DES MAIRES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT  
EN L'ABSENCE DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Brigham est représentée par M. Steven Neil, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Neil.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé représentant de la Municipalité de Brigham en remplacement du maire, Monsieur Steven Neil, au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité du maire suppléant, Monsieur Réjean Racine sera le 2<sup>e</sup> remplaçant. Que les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité en cas d'impossibilité d'agir des représentants ci-haut mentionnés.

---

**2017-336**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-13**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 octobre 2017 le conseil a adopté le Règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

**CONSIDÉRANT QUE** le 1er novembre 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Brigham;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 20 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 39;

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 1er novembre 2017 concernant le Règlement numéro 2017-13.

---

**2017-337**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14**

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 octobre 2017 le conseil a adopté le Règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 novembre 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Brigham;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 223 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 343;

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 8 novembre 2017 concernant le Règlement numéro 2017-14.

**2017-338**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANTS – COMITÉS DES LOISIRS, D’HISTOIRE**  
**FÊTE MUNICIPALE ET DÉFILÉ DU PÈRE NOËL**

**ATTENDU QU’il est souhaitable de consolider la liste des comités.**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier et Philippe Dunn à titre de représentant de la Municipalité de Brigham au Comité des Loisirs, d’histoire, de la fête municipale et du défilé du Père Noël.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-339**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANTS – COMITÉ DE VOIRIE**

**ATTENDU QU’il est souhaitable de consolider la liste des comités.**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de nommer Gisèle Thériault, Réjean Racine et Philippe Dunn à titre de représentant de la Municipalité de Brigham au Comité de voirie.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-340**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANTS – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME**

**ATTENDU QU’il est souhaitable de consolider la liste des comités.**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer Mireille Guay à titre de représentante de la Municipalité de Brigham au Comité consultatif d’urbanisme.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-341**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANT – COMITÉ INTERMUNICIPAL DE**  
**SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QU’il est souhaitable de consolider la liste des comités.**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de nommer Philippe Dunn à titre de représentant de la Municipalité de Brigham au Comité intermunicipal de sécurité incendie.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-342**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANT – COMITÉ PILOTAGE MADA**

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de consolider la liste des comités.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer Stéphanie Martin-Gauthier à titre de représentante de la Municipalité de Brigham au Comité pilotage MADA.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-343**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANT – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE**  
**L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER**

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de consolider la liste des comités.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de nommer Steven Neil à titre de représentant de la Municipalité de Brigham au Conseil d'établissement de l'École Saint-Vincent-Ferrier.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

---

**2017-344**  
**ADMINISTRATION**  
**COMITÉ ET ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANTS – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de consolider la liste des comités.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier, Gisèle Thériault et Réjean Racine à titre de représentant de la Municipalité de Brigham au Comité de développement.

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146, 2016-201, 2016-218 et 2017-140.

**2017-345**  
**ADMINISTRATION**  
**TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS**  
**PAVILLON GILLES-GIROUX**  
**ACCEPTATION FINALE**

**ATTENDU** la recommandation de Madame Chantal Brodeur, architecte;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter définitivement les travaux effectués par l'entreprise Excavation Roger Dion et fils pour les travaux d'imperméabilisation des fondations au Pavillon Gilles-Giroux et d'autoriser le paiement conformément au décompte pour un montant de 22 323.54\$ (taxes incluses);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-346**  
**CORRESPONDANCE**  
**UMQ – RENOUELEMENT COTISATION ANNUELLE**

Ce point est reporté à la prochaine assemblée du conseil.

---

**2017-347**  
**URBANISME**

**Aucun dossier.**

---

**2017-348**  
**VOIRIE**  
**DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ**  
**118 RUE DES SITTELLES**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé effectués en façade de l'immeuble situé au 118, rue des Sittelles conditionnellement à ce que l'entretien des ponceaux soit aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-349**  
**VOIRIE**  
**ÉLARGISSEMENT L'ENTRÉE D'ACCÈS**  
**115 AVENUE LE CAVALIER**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux d'élargissement de son entrée d'accès à 40' au lieu de 20' actuels réglementaire afin d'améliorer l'accès et la sortie à sa propriété et d'en améliorer la sécurité conditionnellement à ce que l'entretien des ponceaux soit aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2017-350**  
**VOIRIE**  
**CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI**  
**AUTORISATION DE PASSAGE – CHEMIN FORDYCE**

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et adopté à l'unanimité d'accorder au Club de Motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur le chemin Fordyce pour une période de un an, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

---

**2017-351**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

---

**2017-352**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2017-353**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Point d'information par le Maire : Des travaux seront entrepris au Pavillon Gilles-Giroux dont l'adjudication pourrait exiger l'adoption d'une résolution et en conséquence la tenue d'une séance spéciale du conseil, car les travaux doivent être terminés en décembre pour bénéficier d'une subvention (PIC 150 – 150<sup>e</sup> de la confédération).

---

**2017-354**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2017-355**  
**VARIA**  
**DIAPASON - POINSETTIAS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 20 \$ l'unité) au profit de la Fondation au Diapason ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

---

**2017-356**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-357**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 39.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Monsieur Philippe Dunn, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Demandes de subvention - RIRL
  - 3.2 Demandes de subvention - AIRRL
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

#### **2017-358 AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

#### **2017-359 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

#### **2017-360 VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – TRAVAUX**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

**ATTENDU QUE** des interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham poursuit la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'année 2018;

**ATTENDU** les délais pour soumettre les demandes de subventions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente;
- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;
- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi.

---

**2017-361**

**VOIRIE**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME  
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET –  
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente;
- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi.

---

**2017-362**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-363**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h38.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Monsieur Réjean Racine, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**ATTENDU** la panne d'électricité en cours;

Il est proposé par Philippe Dunn, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance quinze (15) minutes ou au retour de l'électricité.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux du 13 et du 29 novembre 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Administration
  - 5.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires**
  - 5.2 Formation des élus**
  - 5.3 Contrat d'entretien – Photocopieur**
  - 5.4 Acceptation de la proposition de la Coop du Pays des Vergers – Entretien ménager 2018**
  - 5.5 Renouvellement – Contrat d'entretien des logiciels – PG Solutions**
  - 5.6 Caisse populaire - Représentants**
    - 5.7.1 Calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal**
    - 5.7.2 Annulation et remise de l'assemblée du conseil du 18 décembre 2017**
    - 5.7.3 Secteur Decelles-Fortin – Rencontre avec le Ministre**
  - 5.8 Vérificateur externe – Offre de service**
  - 5.9 Travaux de réfection – Toiture – Acceptation finale**
  - 5.10 Règlement numéro 2017-16 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2018 – Avis de motion**
  - 5.11 Règlement numéro 2017-17 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2018 – Avis de motion**
  - 5.12 Règlement numéro 2017-18 relatif au traitement des élus – Avis de motion**
  - 5.13 Règlement numéro 2017-13 – Règlement décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay – retrait**

- 5.14 **Règlement numéro 2017-14 – Règlement décrétant des travaux et dépenses d’un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l’installation de feu de circulation pour l’entrée de l’avenue des Érables – retrait**
- 5.15 **Employé de voirie - Temporaire**
- 6. Correspondance
  - 6.1 **Québec municipal – Adhésion annuelle**
  - 6.2 **Homme de voirie et loisir - Information**
  - 6.3 **Internet haute vitesse - Information**
  - 6.4 **Sûreté du Québec - Information**
  - 6.5 **Signalisation – Village – Information**
  - 6.6 **Déneigement - Information**
- 7. Urbanisme
  - 7.1 **Règlement numéro 2017-20 établissant un programme de revitalisation pour l’année 2018 – Avis de motion**
  - 7.2 **Nomination – Comité consultatif d’urbanisme**
  - 7.3 **Parc industriel -Appui de la demande d’exclusion**
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1 **Règlement numéro 2017-12 – Eau potable – Hôtel de Ville**
  - 9.2 **Eaux usées – Exploitation des ouvrages d’assainissement - Mandat**
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
  - 11.1 **Carte vélo Brome-Missisquoi - Renouveau**
  - 11.2 **Appel d’offres sur invitation – Agrandissement de la salle des loisirs**
- 12. Environnement
  - 12.1 **OBV Yamaska – Adhésion**
  - 12.2 **Couche réutilisable – Programme de subvention 2018**
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l’assemblée

---

**2017-364**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour modifié en gardant le varia ouvert.

---

**2017-365**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU  
13 ET 29 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et du procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du 29 novembre 2017.

---

**2017-366**

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d’approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 392 998.64\$ et d’autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
ARBEAU Services	Abattage, émondage et déchetage	1 494.68
Asphalte des Cantons (division Sintra)	Ajustement d'asphalte au ponceau rue du Domaine	3 437.75
ATLAS papeterie	Fournitures de bureau	400.13
AVIZO Experts-conseils	Remplacement de deux ponceaux et surveillance des travaux rue Guay	1 423.16
Beauregard Environnement Ltée	Vidange fosse septique	245.46
Bessette Automobiles	Changement de pneus Dodge Caravan	34.44
BuroPro Citation	Divers livres bibliothèque	256.73
CANAC	Confection couvercle d'égout	22.98
Central Maine & Québec Railway Canada	Entretien du passage à niveau 3e et 4e trimestre 2017	9 972.00
Chantal Brodeur, architecte	Services professionnels pour le projet d'accessibilité - Hôtel de Ville	2 062.10
CIMA S.E.N.C.	Plans et devis - feux de circulation	24 374.70
COMAQ	Adhésion année partielle 2017 - DG Service d'entretien ménager du mois d'octobre	284.56
Coop du Pays des Vergers		1 114.69
Distribution eau RC - AMARO	Fourniture d'eau embouteillée	61.50
Enviro Transpex	1er versement - contrat de déneigement 2017-2018	46 440.99
FM électrique inc.	Service d'entretien du réseau d'éclairage public	198.06
Germain JETTÉ Machineries inc.	Forêt à tige	47.24
GESTIM	Service d'inspection - octobre et novembre	7 327.93
Gilles Freland	Service d'entretien ménager bâtiment des loisirs	187.50
Michelle Gingras	Frais de déplacement pour l'activité Bibliothèque - échange de livres	21.50
Girafe conseils T.I.	Ajout de 6 boîtes de courriels	48.87
Groupe ADE inc.	Entretien de réseau d'égout du Domaine et Lacroix	4 283.97
Installations J.M.C. Électrique inc.	Trouble éclairage salle de bain - trouble thermostat du chauffage au centre des loisirs	452.90
Labo S.M.	Honoraires pour dossier travaux PIIRRL	1 894.22
Suzanne Lemieux	Honoraires (45%) pour l'élaboration d'une politique famille-MADA	7 698.73
Les Éditions juridiques FD	Papier et enveloppes à en-tête	2 310.24
Locaplus	Scie sauteuse et lame passe-partout	16.77
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Journal Constructo - publication SEAO	617.19
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacements	143.30
Mini Excavation Éric Bonin inc.	1er versement - Contrat de déneigement 2017-2018	1 241.73
N. Bernard inc.	Défaire un pneu sur jante	4.00
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	621.28
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins	4 558.76
Patrick Ewing	Service de collecte des ordures parcs municipaux	91.98
Plomberie GOYER	Long conduit galv., calibre, entretien annuel chaudières à huile, gicleurs, cartouche	362.78
POMPEX	Main-d'œuvre et déplacement - Pompe poste principal	1 325.00
Récupération 2000 inc.	Service de collecte des matières résiduelles et recyclables pour le mois de novembre	10 533.30
Roger Dion & Fils	Pelles, transport, journalier, pierre et camion	1 850.99
Sanixel	Produits pour entretien ménager	60.51

SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées	1 946.42
Solution d'eau BOURGELAS inc.	Solde réfection borne sèche - Parc Claude Piel	8 335.69
SPA des Cantons	Animal errant	360.00
Toitures LAROSE	Fourniture et installation des gouttières toiture hôtel de ville	2 391.61
Ville de Bromont	Services en commun 2017	191 609.00
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	5 733.04
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	641.52
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	82.50
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 190.96
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 256.44
Industrielle Alliance	Contribution mensuelle au REER de l'employé	350.38
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de novembre	1 526.18
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	144.98
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	297.59
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 153.43
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	255.69
VISA Desjardins	Factures mensuelles	533.22
Petite caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	140.88
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 019.18
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 935.56
Fondation au Diapason	Don - achat de poinsettias, résol. 2017-355	160.00
<b>Sous-total des déboursés</b>		<b><u>370 588.89</u></b>
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>	
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de novembre	22 247.26
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins	32.49
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
<b>Total des déboursés</b>		<b><u>392 998.64 \$</u></b>

---

### 2017-367

### RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

### 2017-368

### ADMINISTRATION DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La conseillère, Madame Stéphanie Martin-Gauthier dépose sa déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

---

**2017-369**  
**ADMINISTRATION**  
**FORMATION DES ÉLUS**

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Gisèle Thériault et résolu à l'unanimité de défrayer les frais occasionnés pour la formation des élus exigée par la loi si celle-ci est prise dans les 3 mois de l'adoption des présentes, au montant de 200\$ (plus taxes) pour la formation en ligne donnée par la FQM et de 150\$ (plus taxes) pour la formation donnée par Paradis, Lemieux, Francis, avocats :

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-370**  
**ADMINISTRATION**  
**CHANGEMENT DE TAUX - PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition, du Groupe CT, des changements de tarifs pour les photocopies pour la l'année 2018 soit :
  - Noir 0.0095\$ de la copie
  - Couleur 0.0704\$ de la copie
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-371**  
**ADMINISTRATION**  
**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION - COOP DU PAYS DES**  
**VERGERS - ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Gisèle Thériault appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition, de la Coop du pays des vergers, pour les services d'entretien ménager (léger) à un coût de 24.00\$ de l'heure plus la prime de soir pour l'année 2018;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2017-372**  
**ADMINISTRATION**  
**PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN - RENOUELEMENT**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures CESA 24908, CESA24597, CESA24019 et CESA25622 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG solutions aux montants respectifs de 770\$, 4 895\$, 8620\$ et 555\$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-373**  
**ADMINISTRATION**  
**CAISSE POPULAIRE - REPRÉSENTANTS**

**ATTENDU** la demande de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement que le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe exercera seul (e) les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours apparaître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Le formulaire « Résolution de délégation » est déposé au soutien.

---

**2017-374**  
**ADMINISTRATION**  
**CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2018, les séances ordinaires du conseil à 19h30 aux dates suivantes :

mardi 9 janvier 2018  
mardi 6 février 2018  
mardi 6 mars 2018  
mardi 10 avril 2018 (2<sup>e</sup> mardi)  
mardi 1<sup>er</sup> mai 2018  
mardi 5 juin 2018  
mardi 10 juillet 2018 (2<sup>e</sup> mardi)  
mardi 7 août 2018  
mardi 4 septembre 2018  
mardi 2 octobre 2018  
mardi 6 novembre 2018  
mardi 4 décembre 2018

---

**2017-375**  
**ADMINISTRATION**  
**ANNULATION ET REMISE DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL**  
**DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Philippe Dunn, secondé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité d'annuler l'assemblée régulière du conseil municipal du 18 décembre 2017; une assemblée sera ultérieurement fixée.

---

**2017-376**  
**ADMINISTRATION**  
**SECTEUR DECELLES-FORTIN**  
**RENCONTRE AVEC LE MINISTRE**

Il est proposé par Philippe Dunn, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Steven Neil, accompagné du directeur général, à participer à une rencontre organisée par le Ministère de la Sécurité publique avec le ministre responsable, Monsieur Martin Coiteux, le tout dans le cadre des négociations relatives aux zones inondables qui aura lieu le 19 décembre 2017 à Québec.

Permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement, une nuitée) conformément à la réglementation.

**2017-377**  
**ADMINISTRATION**  
**VÉRIFICATEUR EXTERNE – OFFRE DE SERVICE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 30 novembre 2017 au montant de 8 975.00 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2017 plus 870.00\$ plus taxes par mandat de reddition de compte;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-378**  
**ADMINISTRATION**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION - TOITURE**  
**ACCEPTATION FINALE**

**ATTENDU** la recommandation de Madame Chantal Brodeur, architecte;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter définitivement les travaux effectués par l'entreprise Toiture M. Larose pour les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et d'autoriser le paiement conformément au décompte pour un montant de 2 391.62\$ (taxes incluses);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-379**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-16 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES**  
**TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2018 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2017-16 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2018. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux (ex : *enlèvement et élimination des déchets, eau potable, eaux usées*).

---

**2017-380**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-17 CONCERNANT LA TARIFICATION**  
**MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES**  
**POUR L'ANNÉE 2018 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2017-17 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2018. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels (ex. : *utilisation du photocopieur, branchement au réseau d'égouts, etc.*).

**2017-381**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-18**  
**TRAITEMENT DES ÉLUS – AVIS DE MOTION**

**ATTENDU** les modifications législatives, plus particulièrement l'adoption du projet de la loi 122, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2017-18 relatif au traitement des élus municipaux.

---

**2017-382**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-13 – RETRAIT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement d'emprunt 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay le 3 octobre 2017 par le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** le résultat du registre déposé à la séance du conseil du 13 novembre 2017 ;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de procéder au retrait du Règlement numéro 2017-13 Règlement décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

---

**2017-383**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-14 – RETRAIT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement d'emprunt 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables le 5 octobre 2017 par le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** le résultat du registre déposé à la séance du conseil du 13 novembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les délais nécessaires pour adopter un règlement d'emprunt dans le cadre d'un scrutin référendaire ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de procéder au retrait du Règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables et de poursuivre les démarches dans ce dossier.

**2017-384**  
**ADMINISTRATION**  
**EMPLOYÉ DE VOIRIE - TEMPORAIRE**

**ATTENDU** les discussions entre la municipalité et le syndicat ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de retenir les services de Monsieur Gilles Freland à titre d'employé temporaire pour la période du 11 décembre 2017 au 2 mars 2018 comme employé de voirie à raison de 15 à 20 heures par semaine selon les besoins et ses disponibilités.

---

**2017-385**  
**CORRESPONDANCE**  
**QUÉBEC MUNICIPAL**  
**RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter le renouvellement de la cotisation annuelle avec Québec municipal datée du 9 novembre 2017 au montant de 280\$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 28 février 2019;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2018);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-386**  
**CORRESPONDANCE**  
**HOMME DE VOIRIE ET LOISIR - INFORMATION**

---

**2017-387**  
**CORRESPONDANCE**  
**INTERNET HAUTE VITESSE - INFORMATION**

---

**2017-388**  
**CORRESPONDANCE**  
**SÛRETÉ DU QUÉBEC - INFORMATION**

---

**2017-389**  
**CORRESPONDANCE**  
**SIGNALISATION - VILLAGE - INFORMATION**

---

**2017-390**  
**CORRESPONDANCE**  
**DÉNEIGEMENT - INFORMATION**

---

**2017-391**  
**URBANISME**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-20 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME**  
**DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2018**  
**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2017-20 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2018. *Ce programme a pour objet d'accorder une aide financière pour favoriser la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles dans certains secteurs de la Municipalité.*

---

**2017-392**  
**URBANISME**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de nommer Madame Jocelyne Robert membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-393**  
**URBANISME**  
**PARC INDUSTRIEL**  
**APPUI À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À**  
**DES FINS INDUSTRIELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Brigham a mandaté la MRC Brome-Missisquoi afin de déposer une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) en vue d'implanter des usages industriels sur son territoire, usages qu'elle pourra réglementer;

**CONSIDÉRANT** que cette demande vise à exclure de la zone agricole permanente une superficie de 23,3 hectares afin :

- De relocaliser et consolider les activités de terminal et de distribution de propane;
- De permettre d'élargir les activités de l'entreprise Bourque Métal, plus particulièrement d'établir un centre de transbordement bimodal pour le transit de produits sur train avec bâtiments, aires d'entreposage des conteneurs et aires de circulation des marchandises;

**CONSIDÉRANT** que la localisation actuelle d'un terminal de propane de cette envergure constitue un risque en matière de sécurité publique et que le projet d'un centre de transbordement représente une opportunité espérée depuis bon nombre d'années d'opérer cette relocalisation afin de réduire les risques directs sur la population;

**CONSIDÉRANT** qu'après une analyse rigoureuse d'emplacements alternatifs, aucun autre site hors de la zone agricole permanente correspondant aux critères recherchés par le présent projet n'est disponible sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le site visé ne fait l'objet d'aucune activité agricole et que son potentiel agricole est extrêmement limité notamment de par sa situation et ses caractéristiques biophysiques;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu ne pas appliquer les dispositions relatives aux calculs des distances séparatrices, tant au plan régional que local, pour cette portion de territoire, il n'y aura donc aucun impact additionnel sur les activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le présent projet a une valeur environnementale ajoutée, car les entreprises impliquées exercent leurs activités dans un secteur de la logistique qui permet la réduction directe des gaz à effet de serre en retirant des routes des camions afin d'optimiser le transport des marchandises par voie ferroviaire.

**CONSIDÉRANT** la localisation privilégiée du site de par la présence du réseau ferroviaire du Central Maine & Québec Railway (CMQR) et des axes de transport routier majeur à proximité;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs millions de dollars pourraient être investis et qu'un nouveau pôle d'emploi pourrait être créé;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permettra la consolidation et l'expansion d'infrastructures stratégiques structurantes et constitue une opportunité unique en termes de développement économique tant à l'échelle régionale que provinciale;

**CONSIDÉRANT** que l'intention d'aménager une gare de triage sur le site a été retirée du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement

- Le préambule fait partie des présentes;
- D'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans la demande d'exclusion d'une superficie de 23,3 hectares sur notre territoire en vue d'implanter des usages industriels;
- D'aviser la Commission et la MRC que la municipalité de Brigham s'engage, advenant une décision favorable de la CPTAQ, à modifier sa réglementation d'urbanisme en conformité avec ladite décision et les présentes.

---

**2017-394  
VOIRIE**

**Aucun dossier.**

---

**2017-395**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**RÈGLEMENT 2017-12 – EAU POTABLE**  
**HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 2017-12 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 394 511.42\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans le périmètre le 8 août 2017;

**ATTENDU** que tout règlement d'emprunt est soumis pour approbation au MAMOT;

**ATTENDU** que ledit ministère nous demande d'établir un mode de taxation ou de paiement unique suivant l'article 1072 du *Code municipal*;

**ATTENDU** que la présente résolution n'augmente pas le fardeau financier des citoyens suivant l'article 1076 du *Code municipal*;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Philippe Dunn et adopté que :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'abroger l'article 6 dudit règlement.

**Adopté sur division.** Madame Mireille Guay votant contre.

---

**2017-396**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**EAUX USÉES - EXPLOITATION DES OUVRAGES**  
**D'ASSAINISSEMENT - MANDAT**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels en trois volets de l'entreprise Simo Management Inc., proposition no. CORP1045-REV1, datée des 27 et 29 novembre 2017 au montant forfaitaire total de 20 620.00\$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2018);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2017-397**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Aucun dossier.**

---

**2017-398**  
**LOISIRS**  
**CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 480\$ pour 2 ans pour la Carte vélo Brome-Missisquoi;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget 2018);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

Monsieur Daniel Meunier déclare son intérêt (lien de travail entre son gendre et un des soumissionnaires), se retire, s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

**2017-399**  
**APPEL D'OFFRES 2017-42 (SUR INVITATION) – AGRANDISSEMENT**  
**SALLE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Brigham a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2017-42 – Agrandissement salle des loisirs:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TOTAL (taxes incluses)</b>
Hamann Construction ltée	49 381.76\$
Construction G.C.P. inc.	89 871.36\$

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'agrandissement de la salle des loisirs soit la proposition de l'entreprise Hamann Construction ltée. au montant forfaitaire de 49 381.76 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017) et/ou toute subvention applicable pour ce projet;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-400**  
**ENVIRONNEMENT**  
**OBV YAMASKA - ADHÉSION**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2018;
- de financer cette dépense de 50 \$ à même le fonds général de la municipalité.

---

**2017-401**  
**ENVIRONNEMENT**  
**COUCHE RÉUTILISABLE – PROGRAMME DE SUBVENTION 2018**

**ATTENDU** que plus de 4500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

**ATTENDU** que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

**ATTENDU** que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000.00 \$ le budget maximal à cet effet.

Cette aide est conditionnelle à :

- La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus.
- La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2018.

---

**2017-402**  
**VARIA**  
**CRÉATION D'UN COMITÉ DE TOPONYMIE**

Adoption d'une résolution à une prochaine séance du conseil.

---

**2017-403**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2017-404**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 30.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## PROCÈS-VERBAL NON RATIFIÉ

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 20 décembre 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn et Mireille Guay sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Gisèle Thériault est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 **Calendrier 2018 pour la collecte des ordures ménagères et des matières sélectives**
  - 3.2 **Adjudication de contrat – Appel d'offres 2017-27 Collecte, transport et disposition des matières résiduelles**
  - 3.3 **Patinoire – Entretien et surveillance**
  - 3.4 **Adoption – Projet de règlement no. 2017-16 Taxation**
  - 3.5 **Adoption – Projet de règlement no. 2017-17 Tarification**
  - 3.6 **Adoption – Projet de règlement no. 2017-20 Programme de revitalisation**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

---

**2017-405**

#### AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

**2017-406**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

---

**2017-407**

#### ADMINISTRATION CALENDRIER DES COLLECTES - ADOPTION

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver le calendrier municipal 2018 des collectes des matières résiduelles et des résidus verts, incluant certaines activités municipales.

---

**2017-408**

**APPEL D'OFFRES 2017-27 – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CONTRAT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Brigham a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public 2017-27 – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018 :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>01-01-2018 au 31-08-2018 Collecte aux 2 semaines MONTANT TOTAL (taxes incluses)</b>
Récupération 2000 inc.	84 266.39\$

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission conforme pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 août 2018 soit la proposition de l'entreprise Récupération 2000 inc. au montant forfaitaire de 84 266.39 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2018);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

---

**2017-409**

**PATINOIRE – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à retenir les services d'un employé temporaire ou un contractuel pour l'entretien et la surveillance de la patinoire;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

---

**2017-410**

**ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-16 ÉTABLISSANT  
LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2017;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-16 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2018.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-16 ÉTABLISSANT  
LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été déposé le 5 décembre 2017 sous la minute 2017-379;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

**DÉFINITIONS :**

**« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :**

- Rue Mystic
- Avenue du Domaine
- Rue Mario
- Rue Yves

**« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisance;**

**« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :**

- Rue Guay
- Chemin Miltimore
- Rue Desjardins
- Rue Léandre
- Chemin Fordyce
- Rue Pothier

**« Secteur de l'Érablière de l'artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :**

- **396, chemin Hallé Ouest**

**« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et aux adresses suivantes :**

- **Rue Lacroix**
- **Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)**
- **619, avenue des Érables**
- **621, avenue des Érables**
- **102, rue des Colibris**
- **103, rue des Colibris**
- **101, rue des Geais-Bleus**
- **125, rue des Sittelles**

**« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :**

- **Avenue des Érables**
- **Avenue des Cèdres**
- **Avenue des Pins**
- **Avenue des Saules**
- **Avenue des Bouleaux**
- **Avenue des Noyers**

### **ARTICLE 3**

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

### **ARTICLE 4**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2018 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2018, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale au taux de 0.76\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur. Cette taxe est exigée des propriétaires desdits immeubles;
2. Une compensation de 95.00 \$ pour les collectes et le traitement des matières résiduelles ainsi que pour acquitter les sommes exigées de la MRC Brome-Missisquoi pour les écocentres et l'implantation de la collecte des matières organiques pour chacun des logements situés dans la municipalité. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
3. Une compensation de 50.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
4. Une compensation de 27.00 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

**COMPENSATIONS  
POUR LES SERVICES D'ÉGOUT  
« DOMAINE BRIGHAM »**

5. Une compensation de 122.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
6. Une compensation de 50.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

**« SECTEUR LACROIX »**

7. Une compensation de 122.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
8. Une compensation de 50.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
9. Une compensation de 555.50\$ pour pourvoir au remboursement des deniers engagés en vertu du règlement numéro 2013-08 décrétant un mode de tarification pour le financement de l'installation d'un égout domestique sur une partie de la rue des Sittelles soit pour les immeubles suivants :
  - 102, rue des Colibris; 6013-12-2804 (720)
  - 103, rue des Colibris; 6013-12-8404 (720)
  - 125, rue des Sittelles; 6013-02-9604 (720)
  - 101, rue des Geais-Bleus; 6013-12-4364 (720)

**« SECTEUR VILLAGE »**

10. Une compensation de 71.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
11. Une compensation de 227.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

**« SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »**

12. Une compensation de 122.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

13. Une compensation de 285.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan » plus un montant de 0.264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

#### **COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE**

14. Une compensation de 264.00 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
- 14.1 Une compensation supplémentaire de 40.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
- 14.2 Une compensation supplémentaire de 20.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
- 14.3 Une compensation supplémentaire de 10.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;
15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

#### **COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

16. Une compensation de 70.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux deux ans. Une compensation additionnelle de 70.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;
17. Une compensation de 35.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 35.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

##### **ARTICLE 5**

*Droit de mutation pour les transactions qui excèdent 500 000\$ suivant la loi concernant les droits sur les mutations immobilières.*

Un droit de transfert fixé au taux de 3% est imposé à la partie de la valeur des transactions de transfert qui excède 500 000\$ pour la tranche de la base d'imposition qui excède 250 000\$.

##### **ARTICLE 6**

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

## **ARTICLE 7**

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300.00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

## **ARTICLE 8**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

## **ARTICLE 9**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les soldes impayés de toute créance due à la municipalité portent intérêt au taux annuel de 14% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à Brigham, ce 20 décembre 2017.**

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-411  
ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-17 CONCERNANT LA  
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,  
ACTIVITÉS  
ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-17 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2018.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-17 CONCERNANT LA  
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS  
ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue 5 décembre 2017 sous la minute 2017-380;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**ARTICLE 1** Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2018:

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

- Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille
- Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
- Numérisation de document : sans frais

1.1.3 UTILISATION DE LA TIMBREUSE

- coût des timbres

1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

- Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.), arrêt de paiement : 25,00 \$

1.1.5 DIVERS

- Épinglette 3.00 \$
- Chandail 17.00 \$
- Casquette 9.00 \$
- Drapeau 88.00 \$
- DVD ou CD 20.00 \$
- Livre 150 ans d'histoire de Brigham 60.00 \$
- Bac à recyclage Coût réel

1.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Lorsque les membres du service de Sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400,00 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le service de Sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du service de Sécurité incendie.

Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.

Lorsque le service de Sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

### 1.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### 1.3.1 REMORQUE RADAR

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :

- 50 \$/jour (minimum 100 \$)

Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :

- 100 \$

La municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

### 1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 1.4.1 RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

### 1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

#### 1.5.1 LOISIRS SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Pour les activités de loisirs offertes par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la Municipalité de Brigham rembourse à l'utilisateur le coût de la carte loisir jusqu'à concurrence du montant suivant :

- 57 \$ par carte

#### 1.5.2 LOISIRS VILLE DE GRANBY

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carte-loisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'utilisateur :

- 102.89 \$ par carte-loisirs par année donc 205.78\$ pour 2 ans selon les modalités de l'entente en vigueur.

**ARTICLE 2** Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'utilisateur ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

**ARTICLE 3** Le présent règlement remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Règlement numéro 2016-12 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2017 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 20 décembre 2017.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2017-412**  
**ADOPTION DU PROJET DE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-20 ÉTABLISSANT**  
**UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2017;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-20 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2018.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**ADOPTION DU PROJET DE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-20 ÉTABLISSANT**  
**UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** que le Conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidents dans les limites de la Municipalité ;

**ATTENDU** que la Municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement ;

**ATTENDU** qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité ;

**ATTENDU** que la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la Municipalité ;

**ATTENDU** que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 5 décembre 2017, sous la minute numéro 2017-391.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots ou expressions utilisés ont le sens suivant :

« taxe foncière » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 2

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir d'autres sources.

ARTICLE 3

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION RÉSIDEN­TIELLE

ARTICLE 4 Montant de l'aide

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

ARTICLE 5 Conditions d'admissibilité

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrétée à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :

- résidence unifamiliale : 100 000 \$
- immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 100 000\$
- condominium, par unité d'habitation : 100 000 \$;

- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Les travaux de construction sont réputés «débutés» lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2019;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m<sup>2</sup>;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

#### ARTICLE 6 Attribution du crédit de taxes

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

#### PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

##### ARTICLE 7 Montant des subventions

Dans le but de favoriser le développement commercial, la municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

- a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$ :

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas.

## ARTICLE 8 Conditions d'admissibilité

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la Municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement. »

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 9 Conditions de versement de la subvention

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

### ARTICLE 10 Inscription au programme et application du programme

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2018.

### ARTICLE 11 Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

### ARTICLE 12 Invalidité partielle de la réglementation

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

### ARTICLE 13 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### ARTICLE 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 20 décembre 2017.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-413**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2017-414**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 7 h 55.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROJET